

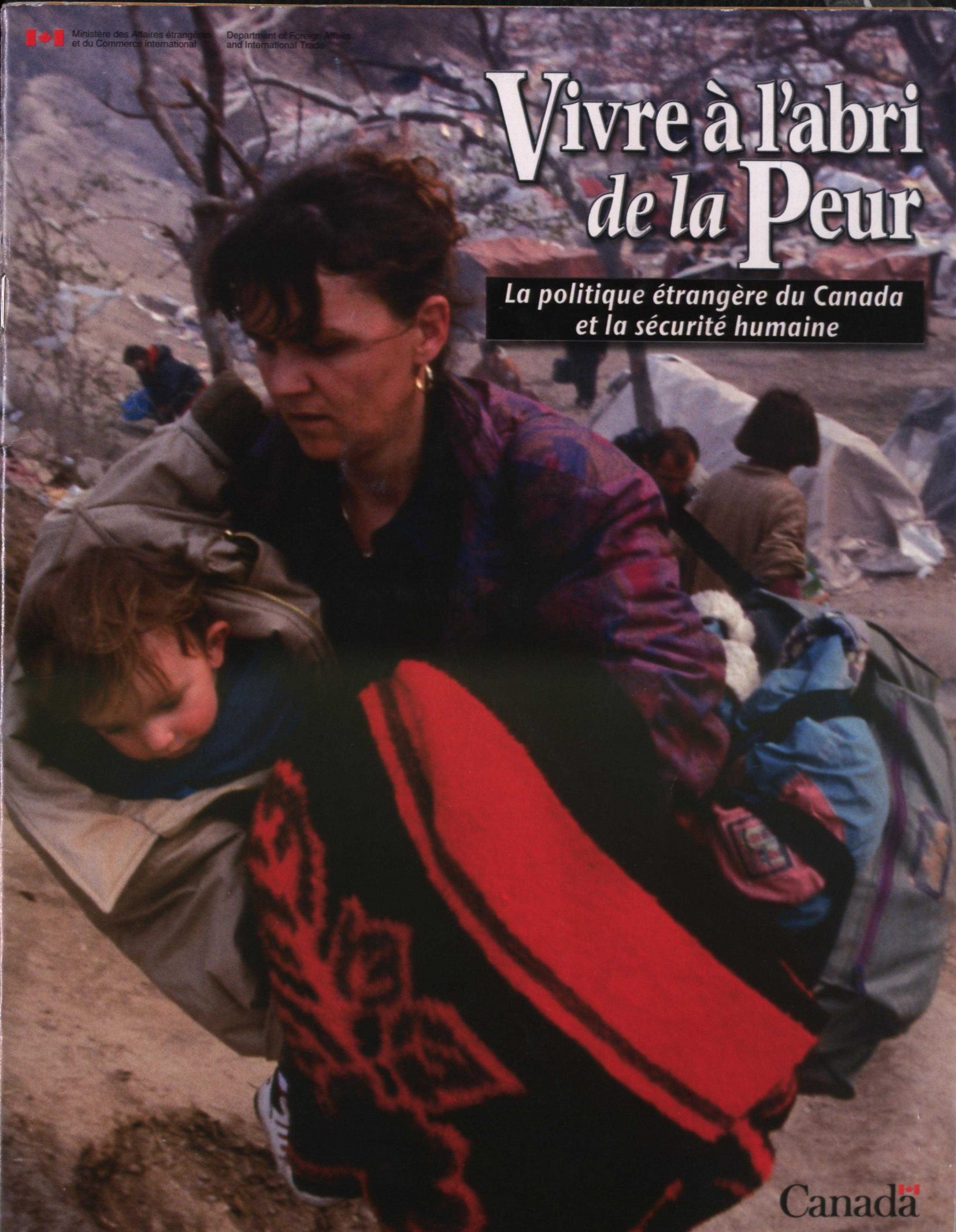



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

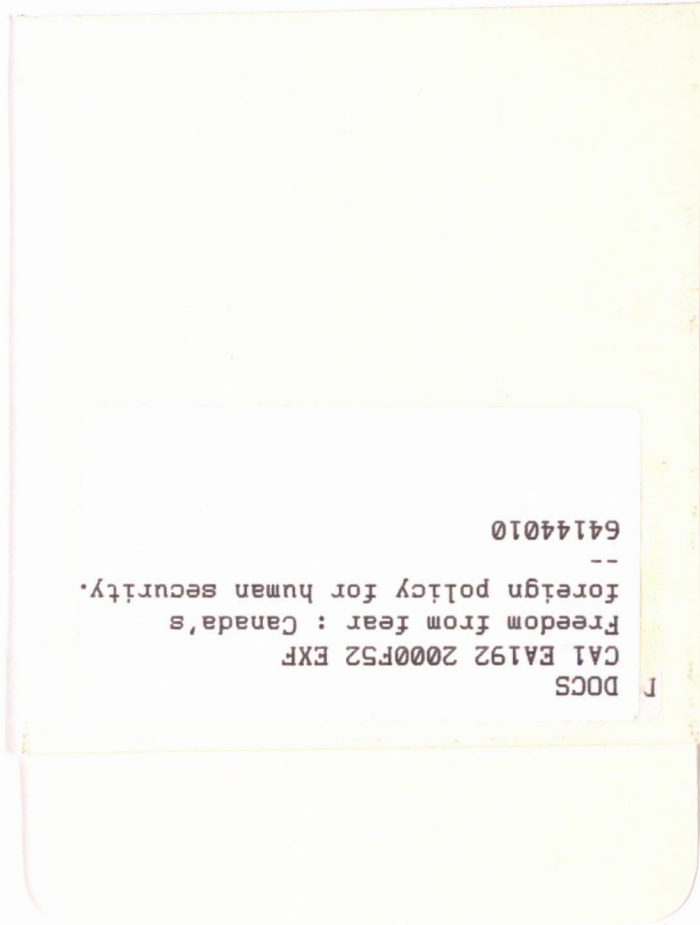
Department of Foreign Affairs
and International Trade

Vivre à l'abri de la Peur

*La politique étrangère du Canada
et la sécurité humaine*



Canada 



Couverture :

Une réfugiée kosovar et son enfant s'enfuient d'un camp improvisé dans la localité frontalière de Blace. (1999)

Photo UNICEF n° HQ99-0013 :
Roger LeMoyné

Publié par le ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Imprimé au Canada



Pour d'autres renseignements sur le programme
de sécurité humaine du Canada, visitez notre site
Internet : www.dfait-maeci.gc.ca



Vivre à l'abri *de la* Peur

*La politique étrangère du Canada
et la sécurité humaine*

Table des matières

Introduction	1
Un nouveau concept : la sécurité des personnes	2
Les nouvelles réalités mondiales	2
Une nouvelle approche de la sécurité	2
Vers la définition d'un plan d'action pour la sécurité humaine	3
La politique étrangère du Canada et la sécurité humaine	4
<i>Protection des civils</i>	4
Enfants touchés par la guerre	4
Protection juridique et physique	4
Personnes déplacées dans leur propre pays	4
Opérations sur le terrain liées aux droits de la personne	5
Mines terrestres	5
Intervention humanitaire	5
<i>Opérations de soutien de la paix</i>	6
Capacité de soutien de la paix	6
Déploiement d'experts	7
Rôle des forces policières dans les opérations de soutien de la paix	7
<i>Prévention des conflits</i>	8
Prévention des conflits par la coopération	8
Sanctions ciblées	8
Armes légères	9
Consolidation de la paix après les conflits	9
<i>Gestion et imputabilité</i>	10
Cour pénale internationale	10
Réforme du secteur de la sécurité	10
Corruption et transparence	10
Liberté d'opinion et d'expression	11
Gestion démocratique des affaires publiques	11
Responsabilité sociale des entreprises	11
<i>Sécurité publique</i>	12
Crime organisé transnational	12
Drogues illicites	13
Terrorisme	13
La formation de partenariats pour la sécurité humaine	14
Une nouvelle diplomatie	14
Organisations internationales	14
Coalitions entre les pays d'optique commune	14
Organisations non gouvernementales	15
Secteur privé	15
Ressources canadiennes au service de la sécurité humaine	15
Défis et orientations futures	16
Définition de nouvelles normes	16
Renforcement des capacités pour la protection des personnes	17
Pour une meilleure coordination des politiques	17
Investir dans le savoir	17
Promotion d'approches complémentaires	17

Introduction

La notion de sécurité s'est transformée ces dix dernières années. Quand on parle de sécurité aujourd'hui, ce n'est plus seulement la défense de la souveraineté et des droits des États qui est en cause, mais aussi la liberté d'expression, les migrations forcées, la situation des personnes déplacées dans leur propre pays et celle des enfants touchés par la guerre. Cette extension du concept de sécurité représente un progrès important dans le vocabulaire de la communauté mondiale.

Le Canada a commencé à utiliser le vocabulaire de la sécurité humaine lorsqu'il s'est rendu compte, au lendemain de la guerre froide, qu'il fallait élaborer un nouveau modèle de politique étrangère. Les journaux et la télévision nous apprenaient chaque jour que, dans cette nouvelle ère qui s'amorçait, les populations civiles étaient les principales victimes des conflits, voire la principale cible des parties belligérantes. Aussi s'imposait-il à l'évidence que la protection des personnes devait devenir l'un des grands axes de notre politique étrangère.

Bien sûr, nous n'avons pas inventé l'expression « sécurité humaine ». Le Programme des Nations Unies pour le développement a d'abord attiré l'attention sur ce concept dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1994. L'idée n'était d'ailleurs pas nouvelle puisque, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on avait commencé à reconnaître que la protection de l'individu est un principe important des relations internationales, au même titre que la souveraineté de l'État. Des instruments internationaux comme la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur le génocide et les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, ont tous contribué au développement du concept de sécurité humaine. L'apport du Canada a consisté à centrer cette notion sur la protection des personnes contre la violence et à définir un plan d'action international qui découle de cet objectif.

Lorsque le Canada a pour la première fois défini devant l'Assemblée générale de l'ONU la sécurité humaine comme étant la protection des populations civiles, cette notion était alors mal comprise, et elle a d'ailleurs reçu un accueil plutôt réservé. Quatre ans plus tard, lorsqu'en avril 2000 le Canada a présidé les délibérations du Conseil de sécurité, le vocabulaire de la sécurité humaine était bien établi. À la suite de l'initiative du Canada, le Conseil de sécurité en est venu à se pencher sur des questions comme la protection des civils dans les conflits armés, la réforme des régimes de sanctions pour en réduire le coût humain, la défense des droits de la femme dans des pays comme l'Afghanistan et la nécessité d'intervenir au nom des civils pour éviter que ne surviennent de nouvelles tragédies comme celles qui se sont produites au Rwanda ou à Srebrenica.

Le plan d'action du Canada pour la sécurité humaine répond à de nouvelles réalités mondiales et a pour but de faire en sorte que les personnes puissent vivre à l'abri de la peur. Pour réaliser cet objectif, il faudra édifier une société où le respect des normes humanitaires universelles et la primauté du droit protègent tous les êtres humains, où ceux qui violent les normes et les lois doivent répondre de leurs actes et où les institutions internationales, régionales et bilatérales ont les moyens de défendre ces normes et de les faire respecter. Au Canada, nous sommes déterminés à collaborer avec des partenaires qui partagent nos vues, chez nous et ailleurs, pour édifier cette nouvelle société.

Selon Vaclav Havel, « la souveraineté du village, de la région, de la nation, de l'État [...] n'a de sens que si elle prend sa source dans la seule vraie souveraineté, celle de l'être humain ». De même, le concept de paix et de sécurité, qu'il soit national, régional ou mondial, n'a de sens que s'il est ancré dans la sécurité de l'individu. Cette vision est l'un des fondements de la politique étrangère du Canada aujourd'hui. Elle est ce que nous entendons par « sécurité humaine ».

Près de Dili, au Timor-Oriental, un hélicoptère emporte une cargaison destinée à l'ATNUTO (Administration transitoire des Nations Unies au Timor-Oriental). (2000)

Archives de CP :
Ed Wray

Un nouveau concept : la sécurité des personnes

Les nouvelles réalités mondiales

Dans son « Rapport du millénaire », le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a évoqué le grand paradoxe de notre époque : alors que le monde entame sa cinquante-cinquième année sans qu'il y ait eu de guerre entre les grandes puissances – la plus longue période de « paix » de l'histoire moderne –, des millions de personnes continuent de vivre dans des situations très périlleuses.

La fin de la guerre froide a été saluée comme le début d'une ère de paix et de prospérité, comme un point tournant qui allait permettre à la communauté mondiale de concentrer son attention sur des problèmes tels que le sous-développement, la pauvreté et l'environnement. Les événements qui ont marqué la dernière décennie ont toutefois refroidi cet enthousiasme : si la sécurité des États s'est en effet améliorée, celle des individus a par contre nettement diminué.

En particulier, les conflits armés ont pris une nouvelle forme plus brutale et plus mortelle, et trouvent souvent leurs racines dans de vieilles querelles religieuses ou ethniques. Au moment même où diminue le nombre de conflits armés entre États, en effet, celui des affrontements internes augmente. Pas moins de 101 des 108 confrontations armées que le monde a connues depuis la fin de la guerre froide se sont produites à l'intérieur de frontières nationales. Les conflits survenus dans la région des Grands Lacs en Afrique, ainsi qu'en Bosnie, au Kosovo, au Timor-Oriental, en Angola et en Sierra Leone, ne sont que quelques-uns des exemples les plus marquants d'affrontements aux conséquences tragiques pour les populations touchées.

Dans ces guerres modernes, les civils sont de plus en plus souvent à la fois les cibles et les instruments principaux des belligérants. Ce sont eux qui font les frais de ces confrontations, subissant des souffrances disproportionnées en raison de la fréquence accrue des conflits armés, des abus infligés par des États agresseurs ou des échecs d'États plus faibles, ainsi que du recours plus fréquent à des pratiques déplorables comme le recrutement d'enfants-soldats, les actes barbares commis par des groupes paramilitaires et des factions rebelles, et l'emploi d'armes peu coûteuses et faciles à obtenir (mines terrestres et armes légères). Le nombre des victimes des conflits armés a doublé depuis 10 ans, atteignant environ un million de morts par an. Alors que, durant la Première Guerre mondiale, seulement 10 % des victimes étaient des civils, cette proportion atteint aujourd'hui près de 80 %.

D'ailleurs, il n'y a pas que les conflits armés qui menacent la sécurité des personnes. Des phénomènes transnationaux tels que le terrorisme, l'activité criminelle internationale et le trafic des armes légères, de la drogue et même des êtres humains peuvent faire peser une menace sur chacun d'entre nous. Si riche de promesses qu'elle soit, la mondialisation a aussi un côté sinistre, qui exige que nous adoptions une définition plus large de la sécurité et que nous mettions au point de nouvelles approches.

Une nouvelle approche de la sécurité

L'engagement du Canada envers la sécurité humaine est une réponse à ces nouvelles réalités mondiales.

La sécurité humaine est axée sur la sécurité des personnes. C'est là une innovation importante et nécessaire dans les relations internationales et les affaires mondiales, qui accordaient auparavant une place prédominante à la sécurité des États. En élargissant la portée de la notion de sécurité pour y inclure la sécurité des personnes, la sécurité humaine englobe toute une gamme d'approches pour la recherche de solutions au problème des conflits violents. Cet éventail comprend des mesures préventives et des activités de résolution des conflits et de consolidation de la paix axées sur les personnes, ainsi que, dans des cas extrêmes et après qu'aient été épuisées toutes les voies de rechange, des interventions visant

à protéger les populations très gravement menacées.

Une approche axée sur la sécurité humaine suscite inévitablement des questions au sujet de la place qu'occupe la sécurité nationale. Or, les deux notions sont essentiellement complémentaires. En effet, non seulement la sécurité des personnes est-elle ancrée plus solidement lorsqu'elles vivent dans un État ouvert, tolérant et compréhensif, capable d'assurer la protection de tous ses citoyens, mais cette sécurité accrue des citoyens aide à renforcer celle de l'État en raffermissant sa légitimité et sa stabilité. Un ordre mondial sûr et stable se bâtit tant de bas en haut que de haut en bas.

Bien sûr, tous les États ne sont pas enclins à garantir la sécurité des individus. Lorsqu'un État se montre agressif à l'extérieur, répressif à l'intérieur ou trop faible pour gouverner, il arrive souvent que les gens ordinaires en souffrent. Face à des campagnes d'assassinats orchestrées par l'État, à la brutalisation délibérée des populations et à d'effroyables violations des droits de la personne, il est difficile de ne pas tenir compte de l'impératif de l'intervention humanitaire, qui, dans certains cas, pourra peser plus lourd que les considérations de souveraineté nationale.

De même, la sécurité et le développement humains peuvent être perçus comme des concepts qui se renforcent mutuellement puisqu'ils visent deux objectifs très rapprochés : vivre à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. La sécurité humaine établit un environnement propice au développement humain. Quand la violence ou la menace de violence entrave le développement, le fait d'accroître la sécurité des personnes est un préalable indispensable. Inversement, en s'attaquant aux inégalités qui sont souvent à l'origine des conflits armés, en

renforçant les structures pour la gestion éclairée des affaires publiques et en offrant une aide humanitaire, le développement humain peut également jouer un rôle stratégique dans la promotion de la sécurité humaine.

Vers la définition d'un plan d'action pour la sécurité humaine

Pour le Canada, la sécurité humaine comprend la protection contre des menaces très graves aux droits, à la sécurité ou à la vie des personnes.

Toute une gamme de menaces anciennes ou nouvelles, depuis les épidémies et les catastrophes naturelles jusqu'aux changements climatiques et aux chocs économiques, pèsent sur la sécurité humaine. Dans le cadre de sa politique étrangère, le Canada a choisi d'axer son plan d'action pour la sécurité humaine sur la promotion de la sécurité des personnes, c'est-à-dire sur la protection des individus contre les menaces de violence. Nous avons choisi de mettre cet aspect en relief parce que nous croyons que c'est sous cet angle que le concept de la sécurité humaine est le plus utile, du fait qu'il vient s'ajouter aux plans d'action internationaux déjà en place, centrés sur la promotion de la sécurité nationale, des droits de la personne et du développement humain.

Le Canada a défini cinq priorités de politique étrangère destinées à promouvoir la sécurité humaine :

1) *protection des civils* : affermir la volonté de la communauté internationale et renforcer les normes et les capacités afin de réduire le coût humain des conflits armés;

2) *opérations de soutien de la paix* : accroître les capacités des Nations Unies et trouver des solutions aux problèmes difficiles et de plus en plus complexes que suscite le déploiement de personnel qualifié, y compris des Canadiens, dans le cadre de ces missions;

3) *prévention des conflits* : renforcer l'aptitude de la communauté internationale à prévenir ou résoudre les conflits, et créer des capacités locales de gestion non violente des différends;

4) *gestion et imputabilité* : favoriser la responsabilisation des institutions des secteurs public et privé par rapport aux normes établies en matière de démocratie et de droits de la personne;

5) *sécurité publique* : mettre en place, à l'échelle internationale, des services d'experts, des ressources et des instruments pour faire échec à la menace que pose l'accroissement des activités criminelles transnationales.

Nous présentons dans les pages qui suivent une description plus détaillée de ce plan d'action pour la sécurité humaine.

La politique étrangère du Canada et la sécurité humaine

Protection des civils

Opérations de soutien de la paix

Prévention des conflits

Gestion et imputabilité

Sécurité publique

Un jeune membre d'une milice locale au Zaïre. (1996)

Au nord-ouest du Libéria, des civils déplacés fuient les combats tandis que des soldats de la Force de paix ouest-africaine (ECOMOG) se dirigent vers les lignes de front. (1995)

Archives de CP :
James Fasuekoi

Protection des civils

Protection juridique et physique

Les enfants comptent bien sûr parmi les plus vulnérables, mais il faut aussi accroître la protection juridique et physique de tous les civils touchés par les conflits armés. Dans les guerres modernes, les civils, y compris le personnel humanitaire, sont délibérément pris pour cible par tous les belligérants, qui violent ainsi le droit international et souvent agissent en toute impunité. Il faut de toute urgence entreprendre une action concertée pour renforcer la protection de tous les civils touchés par les conflits armés.

À la suite d'une initiative proposée par le Canada lors de son passage à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies en février 1999, le Secrétaire général des Nations Unies a déposé en septembre 1999 un rapport tout à fait innovateur intitulé La protection des civils dans les conflits armés. Deux résolutions du Conseil de sécurité sur ce sujet ont suivi, grâce à l'initiative du Canada. Dans le cadre des efforts qu'il déploie au sein du Conseil et ailleurs, le Canada invite la communauté internationale à appliquer les recommandations que renferme le rapport. Il s'emploie tout particulièrement à encourager les États à respecter les droits de la personne et le droit international humanitaire, et cherche en même temps à obtenir qu'on tienne compte de la protection des civils, y compris du personnel humanitaire, dans les démarches relatives à toute une gamme d'activités, depuis la définition des mandats des missions de soutien de la paix et des régimes de sanctions jusqu'au contrôle de la prolifération des armes légères et l'attribution de responsabilité aux criminels de guerre et aux acteurs non étatiques. La protection des civils représente donc un vaste défi que doit relever à tout prix la communauté internationale dans son ensemble.

Personnes déplacées dans leur propre pays

Les quelque 20 à 22 millions de personnes déplacées dans leur propre pays comptent aussi parmi les victimes les plus vulnérables des conflits internes. La plupart sont des femmes et des enfants. Souvent privées de la protection et des ressources accordées aux réfugiés, les personnes déplacées ont besoin d'une attention toute particulière de la part de la communauté mondiale.

Le Canada soutient les efforts déployés pour affronter ce problème complexe. En particulier, il appuie activement les interventions du Représentant du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays, notamment en apportant son aide à la diffusion par les Nations Unies des Principes directeurs

Enfants touchés par la guerre

Un des objectifs les plus urgents dans le domaine de la sécurité humaine consiste à protéger les enfants touchés par la guerre. Depuis une dizaine d'années, les conflits armés ont fait d'innombrables victimes parmi les enfants : près de deux millions de morts, plus de quatre millions d'infirmes et plus d'un million d'orphelins. Plus de dix millions d'enfants ont été psychologiquement marqués par les traumatismes subis à la suite d'enlèvements, de mises en détention, d'agressions sexuelles et de l'assassinat de membres de leur famille.

Le sort tragique de ces enfants préoccupe profondément le Canada. C'est pourquoi nous avons été le premier pays à signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés, dès qu'il a été ouvert à la signature en juin 2000. Le Canada continuera à encourager la ratification et la mise en application de cet instrument par le plus grand nombre possible de pays, afin de mettre un terme au recrutement et au déploiement forcés d'enfants-soldats. Fort des résultats d'une conférence régionale qui s'est tenue en Afrique occidentale sous le parrainage conjoint du Canada et du Ghana en avril 2000, le Canada accueillera, à Winnipeg en septembre 2000, une conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Cette rencontre de niveau ministériel permettra de définir un plan d'action mondial qui sera soumis aux dirigeants de tous les pays de la terre lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants en 2001. En collaboration avec d'autres pays, le Canada continuera à encourager l'engagement à l'action au sein de la communauté internationale, à mobiliser la volonté politique et à favoriser le développement des capacités voulues pour assurer une protection efficace des enfants.

relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays, établis par le Représentant. Ces principes visent à guider l'action entreprise en vue de protéger et d'aider les populations déplacées et constituent un apport important aux efforts internationaux déployés en vue de s'attaquer à cette question. Pour progresser dans ce domaine, il importe également essentiel de formuler des stratégies de prévention, de protection et d'aide, d'appuyer l'envoi de missions d'enquête, de favoriser une coordination efficace sur le terrain et d'encourager la recherche et la promotion des droits des personnes déplacées. Ce sont là des domaines dans lesquels le Canada s'est engagé activement.

Opérations sur le terrain liées aux droits de la personne

Il arrive souvent que la violation systématique et généralisée des droits de la personne déclenche des conflits violents. Inversement, le respect de ces droits contribue fortement au développement du climat de confiance nécessaire pour négocier ou faire appliquer des accords de cessez-le-feu ou de paix.

Les opérations sur le terrain liées aux droits de l'homme sont pour la communauté internationale un moyen important de prévenir les conflits et d'y apporter une solution du fait qu'elles offrent un mécanisme permettant de vérifier le respect des droits de la personne et la conformité aux accords de paix, et d'aider à créer au niveau local un dispositif pour la protection des droits. Ces opérations ont joué un rôle très utile au Cambodge, au Timor-Oriental, au Salvador, au Guatemala et en Haïti. D'autres mesures s'avèrent toutefois nécessaires. Le Canada entend tout particulièrement consacrer ses efforts à la formation et au déploiement d'experts civils en droits de la personne dans le cadre des opérations de soutien de la paix. Il importera également d'élargir le mandat des opérations sur le terrain afin qu'elles puissent servir de mécanismes d'alerte rapide et de prévention des conflits, et de favoriser une coordination plus étroite entre les diverses instances chargées de la surveillance de la situation des droits de la personne et des efforts de maintien de la paix; il faudra par ailleurs établir des liens plus étroits entre les opérations sur le terrain, les agences de développement et les sociétés d'accueil.

La protection des enfants en Afrique occidentale

En avril 2000, les pays de l'Afrique occidentale ont participé à la Conférence sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest, où ils ont adopté la Déclaration et le Plan d'action d'Accra. Les participants se sont notamment engagés à mettre en place un mécanisme institutionnel pour la protection des enfants au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Canada entend donner son appui à la création de ce mécanisme, chargé de surveiller la situation des droits de l'enfant dans les zones de conflit et de contribuer à leur réadaptation et à leur réintégration dans le cadre des efforts de consolidation de la paix déployés lorsque les hostilités prennent fin. Cette initiative comprendra également un volet axé sur la création de capacités nationales et régionales pour la protection des enfants en Afrique occidentale, par l'intermédiaire de la CEDEAO.

Mines terrestres

L'utilisation des mines antipersonnel a un impact direct sur la sécurité des personnes. Ces armes, qui restent actives pendant plusieurs décennies après la fin des hostilités, ne font aucune distinction entre combattants et non-combattants. Leur emploi a provoqué des crises humanitaires dans de nombreux pays, empêchant le retour des réfugiés et l'exploitation de terres productives dans certains des pays les plus pauvres.

En décembre 1997, la majorité des pays de la planète se sont joints au Canada pour signer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999, la « Convention d'Ottawa » a été ratifiée par 94 États au cours des douze mois qui ont suivi. Malgré ce bilan positif, les efforts doivent se poursuivre. Il importe que la Convention soit appliquée dans les faits afin d'assurer le déminage des terrains contaminés; il importe également de fournir aux victimes l'aide et les programmes de réadaptation dont elles ont besoin, et de veiller à ce que les mesures d'interdiction soit respectées universellement. Par l'intermédiaire du Fonds canadien d'action contre les mines et de concert avec d'autres instances, le Canada manifeste le caractère durable de son engagement et soutient les activités de déminage dans des endroits comme la Bosnie, le Cambodge, l'Équateur et le Pérou, le Kosovo, le Mozambique et l'Amérique centrale.

Intervention humanitaire

Sans doute une action préventive non coercitive est-elle toujours préférable lorsqu'il s'agit d'éviter un conflit violent. Toutefois, si une crise humanitaire se produit ou risque de se produire, elle représente une grave menace pour la sécurité des personnes et exige par conséquent une intervention internationale efficace. C'est là une des grandes leçons qu'on peut tirer des tragédies du Rwanda et de Srebrenica.

La détermination et l'aptitude de la communauté internationale à faire appel à tous les moyens dont elle dispose, depuis les pressions politiques jusqu'à l'action militaire, pour faire face aux menaces graves à la sécurité humaine sont un élément crucial du plan d'action pour la sécurité humaine – un élément qui, par ailleurs, ne manque pas de soulever des controverses. L'action de l'OTAN au Kosovo a déclenché un vaste débat sur les critères et les conditions qui doivent présider aux interventions militaires visant des objectifs humanitaires. Le Canada appuie le Secrétaire général de l'ONU lorsqu'il dit qu'aucun principe juridique, même pas celui de la souveraineté, ne saurait jamais justifier des crimes contre l'humanité. Pour aider la communauté internationale à mieux comprendre dans quelles circonstances une intervention humanitaire peut être légitimée, le Canada a proposé que soit créée une commission internationale indépendante sur l'intervention et la souveraineté des états.

Deux fillettes vietnamiennes dans le camp de réfugiés de Sikhui, au nord-est de Bangkok. (1997)



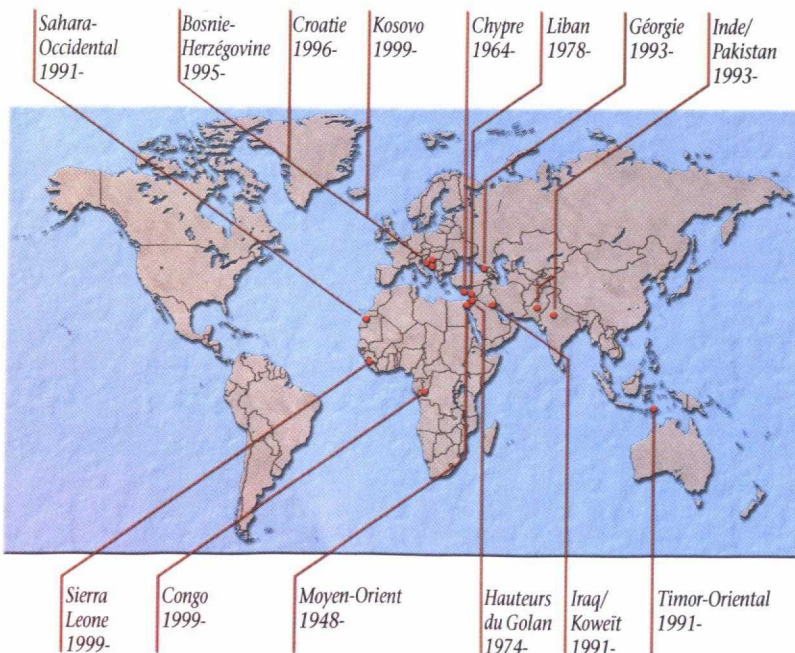
Archives de CP :
Kittinun Rodsupan

Au Kosovo, des soldats de la paix canadiens reçoivent un accueil enthousiaste à leur arrivée dans le village d'Urosevac. (1999)

Photo MND :
sgt. David Snashall

Opérations de soutien de la paix

Opérations de maintien de la paix de l'ONU en cours



Capacité de soutien de la paix

Les opérations de maintien de la paix sont le principal moyen conçu par la communauté internationale au cours des quarante dernières années pour réagir aux menaces de conflit armé. Toutefois, la nature changeante des conflits et la nouvelle importance accordée à la protection des personnes ont transformé ces opérations en grandes missions pluridisciplinaires de soutien de la paix.

Même si la portée de ces missions s'est élargie, l'aptitude de l'ONU à les planifier, les coordonner, les déployer et les financer, et à former le personnel nécessaire, s'est affaiblie. Pour en assurer l'efficacité, qui est essentielle pour la paix internationale et la sécurité humaine, le Canada entend accorder une attention prioritaire à la nécessité d'accroître les capacités de l'ONU à gérer les opérations de soutien de la paix. Les activités prévues à cette fin comprendront l'amélioration des systèmes canadiens de déploiement et de formation afin de fournir des experts civils et, s'il y a lieu, militaires, le renforcement des ressources dont disposent d'autres instances pour participer à ces opérations de manière efficace, et l'appui à des initiatives spécifiques de renforcement des capacités aux Nations Unies. Une étude de l'aptitude du Secrétariat des Nations Unies à planifier et mener des opérations de soutien de la paix, ainsi que la création d'un état-major pour les missions à déploiement rapide, s'inscriront dans le cadre de ces activités.

Déploiement d'experts

Les opérations de soutien de la paix ont pris une ampleur qui déborde leur fonction strictement militaire pour se transformer en missions au mandat élargi, où les experts civils jouent un rôle de plus en plus important. Bien souvent, ces missions nécessitent des compétences dans des domaines tels que la gestion publique en régime démocratique, la réforme des institutions judiciaires, la protection des enfants, les médias, les droits de la personne, la résolution des conflits et la réconciliation.

Le Canada reconnaît la nécessité de mettre en place, aussi bien au pays même qu'à l'étranger, des ressources permettant de définir les besoins et de déployer rapidement des experts de haut calibre. Il faudra pour cela élaborer un nouvel ensemble de politiques, de procédures normalisées et de mécanismes de déploiement et, en même temps, investir davantage dans le matériel et les cours de formation. Le renforcement de la CANADEM – la Banque canadienne des ressources pour la démocratie et les droits de la personne, un répertoire d'experts civils canadiens disposés à participer aux opérations internationales de soutien de la paix et à d'autres missions sur le terrain – représente une initiative importante du Canada à cet égard.

La CANADEM et le déploiement de civils

Vu le caractère de plus en plus complexe des opérations de soutien de la paix, il faut pouvoir déployer rapidement des experts civils dans des domaines aussi divers que la protection des enfants, la liberté de la presse, la réconciliation, les réformes judiciaires, l'administration civile, ainsi que la surveillance et la promotion des droits de la personne. C'est pourquoi le Canada a accordé son soutien à la mise en place de la Banque canadienne de ressources pour la démocratie et les droits de la personne (CANADEM), répertoire d'experts civils canadiens capables de répondre rapidement aux demandes de l'ONU, d'ONG et d'autres organismes internationaux en vue de participer à des opérations de soutien de la paix, des missions sur le terrain et différentes activités de consolidation de la paix. CANADEM vient s'ajouter à des banques de données similaires établies ailleurs, renforçant ainsi les capacités globales d'intervention dans ces domaines.

Rôle des forces policières dans les opérations de soutien de la paix

La police civile en est venue à jouer un rôle important dans les opérations de soutien de la paix en aidant les services de police locaux à acquérir les moyens de faire respecter la loi ou en assurant elle-même le maintien de l'ordre en l'absence de forces policières locales.

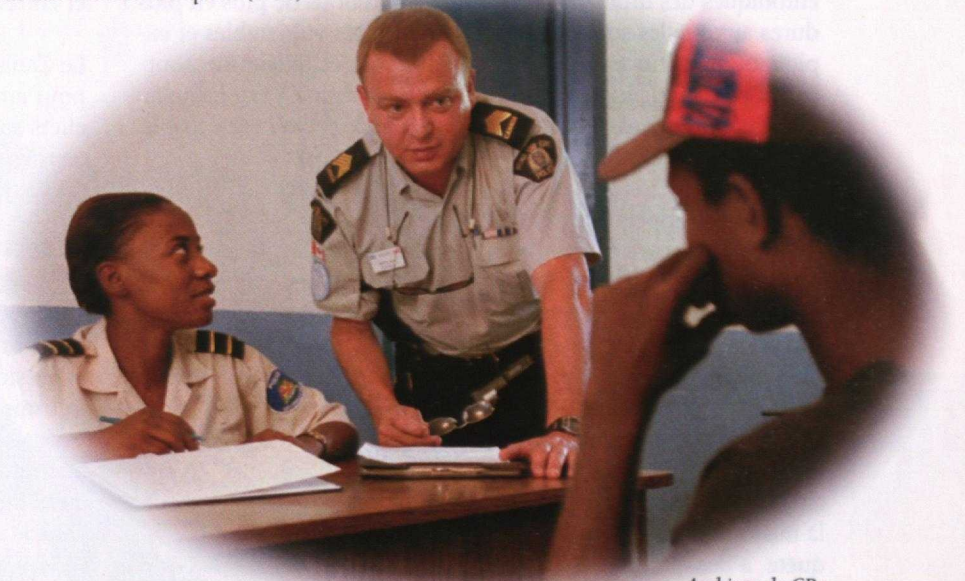
Que ce soit en Haïti, au Timor-Oriental ou au Kosovo, la restauration de l'ordre est une condition préalable au rétablissement de la sécurité humaine. Le renforcement des capacités de l'ONU et l'accès, à cette fin, à des forces de police internationales bien formées revêtent à cet égard une grande importance. Le Canada appuie les mesures visant à accroître les capacités de l'ONU en matière de planification et de déploiement afin d'utiliser au mieux la police civile et de mettre au point de nouvelles politiques et procédures pour les actions de police à l'échelle internationale.

Sensibilisation aux aspects sexospécifiques des missions de paix

Les hommes et les femmes doivent faire face à des risques, problèmes, possibilités et obstacles différents dans les situations de conflit armé et dans le contexte de la consolidation de la paix, et c'est pourquoi presque toutes les activités comprises dans les opérations modernes de soutien de la paix ont une dimension sexospécifique.

Pour accroître l'efficacité des missions de soutien de la paix, il importe de bien comprendre ces éléments sexospécifiques dans différents contextes et d'assurer le respect des droits de la femme. Conscients de ces exigences, le Canada et le Royaume-Uni ont mis au point, à l'intention des gardiens de la paix militaires et civils, un cours destiné à les sensibiliser aux aspects de leur mission qui ont des incidences sexospécifiques et à leur donner les moyens d'en tenir compte. Après avoir fait l'objet d'essais auprès d'un grand nombre d'acteurs liés au secteur des opérations de paix, y compris des gardiens de la paix expérimentés, des agents de police, des diplomates, des représentants d'organismes de développement, d'organisations humanitaires et d'universités un peu partout dans le monde, le matériel sera disponible dès l'automne 2000.

Dans le cadre de la Mission des Nations Unies en Haïti, la Gendarmerie royale du Canada aide à former la nouvelle force de police civile aux méthodes d'enquête. (1996)



Archives de CP :
Paul Chiasson



Prévention des conflits

Sanctions ciblées

Les sanctions sont un outil important dont dispose la communauté internationale pour influencer le comportement des États et des acteurs non étatiques qui ou bien menacent de déclencher un conflit armé, ou bien en sont les instigateurs ou encore contribuent à la perpétuation d'un conflit violent. Le Conseil de sécurité de l'ONU a accru sensiblement le recours aux sanctions ces dernières années. Mais on reconnaît de plus en plus que les sanctions doivent être conçues de manière à tenir compte de leurs effets sur les populations. La grande difficulté, à l'heure actuelle, est de définir et d'appliquer les sanctions de façon à minimiser leurs effets sur les individus tout en maximisant les effets politiques et correctifs recherchés.

Le Canada a adopté une approche à la fois générale et spécifique pour améliorer les régimes de sanctions et, en particulier, leurs effets sur la sécurité humaine. Cette démarche a notamment consisté à attirer l'attention sur la question des sanctions au sein du Conseil de sécurité et appuyer une évaluation détaillée des sanctions prises au cours des années 90. L'étude comprend un éventail de recommandations pratiques visant à rendre les sanctions plus humaines et plus efficaces, notamment en adoptant des moyens plus sûrs de les cibler et de les appliquer, et d'en mesurer les effets. En avril 2000, lors du passage du Canada à la présidence du Conseil de sécurité, nous avons obtenu que soit mis sur pied le premier groupe de travail du Conseil sur la politique des sanctions, chargé d'examiner les moyens d'assurer une réforme générale dans ce domaine. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil de sécurité, le Canada continuera d'agir dans le sens d'un renforcement de régimes de sanctions particuliers, par exemple en poursuivant le travail amorcé par le Comité des sanctions concernant l'Angola et en accroissant la sévérité des mesures prises contre l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).

Prévention des conflits par la coopération

Il arrive souvent que la communauté internationale sache assez longtemps d'avance qu'un pays est menacé par un conflit très grave. Tensions croissantes entre les communautés, violations chroniques des droits de la personne, conditions de plus en plus dures auxquelles sont soumises les minorités vulnérables et exploitation politique des divisions ethniques et religieuses sont autant de signes annonciateurs de troubles à venir. Ce qui manque souvent, cependant, c'est une action opportune et efficace capable de prévenir la conflagration.

Bien sûr, les appels à la prévention des conflits ne sont pas nouveaux, mais le coût humain et financier des crises les plus récentes – au Timor-Oriental, au Kosovo et en Sierra Leone, par exemple – met en relief l'urgente nécessité d'élaborer des approches propres à empêcher les conflits violents de se déclencher ou de dégénérer d'une manière incontrôlable. Au sein de l'ONU, du G-8 et des organisations régionales, le Canada entend collaborer avec d'autres pays pour s'attaquer aux racines profondes des conflits et pour promouvoir une action préventive rapide et efficace. Selon les circonstances, cette action pourra comprendre la participation à la mise au point de systèmes d'alerte rapide, à des missions d'enquête, à des efforts de négociation et de médiation, à l'envoi de groupes d'éminentes personnalités et d'envoyés spéciaux ainsi qu'à des initiatives de soutien des processus de paix tant officiels qu'informels.

Armes légères

Les armes légères et les armes de petit calibre sont les plus couramment utilisées dans les conflits armés contemporains, faisant chaque année des milliers de morts et de blessés, surtout parmi les civils. La prolifération incontrôlée de ces armes menace la sécurité humaine, en particulier dans les régions qui se relèvent d'un conflit armé et là où les institutions publiques sont faibles.

La prolifération des armes de petit calibre nécessite une action urgente à l'échelle mondiale, régionale et locale. Le Canada a adopté à cet égard une approche en trois volets, soit le contrôle des transferts d'armes légères, de même que les aspects de la prolifération relevant des activités criminelles transnationales et de la consolidation de la paix. Ce dernier volet est généralement relié aux facteurs qui influent sur la demande et qui se rattachent aux stratégies de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Canada attache une importance prioritaire à la collaboration avec d'autres pays en vue de préparer la Conférence des Nations Unies sur tous les aspects du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui aura lieu en 2001, et d'en assurer le suivi. La Conférence cherchera à consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et à mettre au point un plan international axé sur les domaines dans lesquels une action plus poussée s'avère nécessaire.

Consolidation de la paix après les conflits

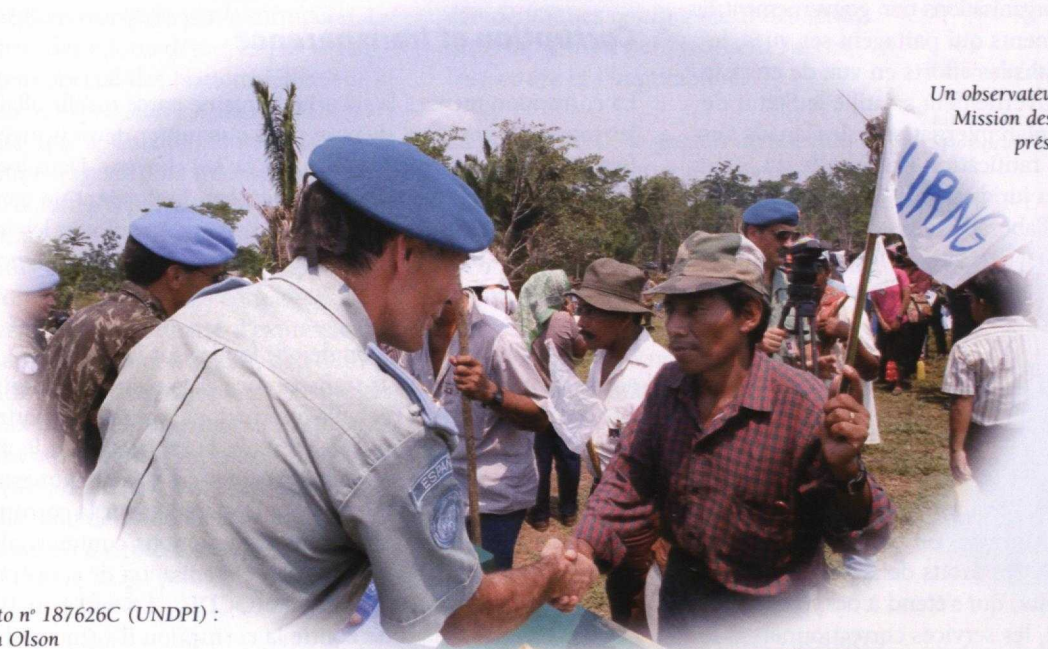
Les guerres civiles détruisent souvent une bonne partie sinon la totalité des institutions chargées de la gestion publique dans la société. Après la conclusion d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix, il faut reconstruire ces institutions, souvent dans un climat marqué par les difficultés économiques, de graves pénuries de ressources humaines et une profonde méfiance.

La consolidation de la paix est l'effort déployé pour renforcer les conditions favorables à la paix civile et réduire la probabilité de conflits violents. Elle a essentiellement pour but de renforcer, au sein de la société locale, la capacité de gérer les différends sans violence. La consolidation de la paix peut comprendre diverses mesures, depuis la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées jusqu'à la promotion de la réconciliation et de la diversité culturelle, à la réforme du secteur de la sécurité et à l'implantation d'institutions démocratiques. Le Canada a activement contribué aux activités de consolidation de la paix un peu partout dans le monde au cours de la dernière décennie, notamment en Bosnie, au Cambodge, en Croatie, au Timor-Oriental et en Haïti. Il estime en effet qu'un engagement mondial aussi bien politique que financier envers ces efforts est essentiel à la création de conditions durables favorables à la sécurité humaine.

Le Comité des sanctions concernant l'Angola

Au cours des années 90, le Conseil de sécurité des Nations Unies a pris différentes sanctions contre le mouvement rebelle UNITA après que celui-ci se soit retiré du processus de paix en Angola. En limitant l'accès de l'UNITA à des ressources telles que les armes, le pétrole et les recettes tirées du commerce illicite des diamants, les sanctions visaient à l'empêcher de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires et à mettre un terme à une guerre civile brutale qui dure depuis de nombreuses années. Au cours de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, le Canada a présidé le Comité des sanctions concernant l'Angola et a pris l'initiative d'une enquête, confiée à un groupe d'experts indépendants, sur l'application et le respect des sanctions à l'échelle internationale.

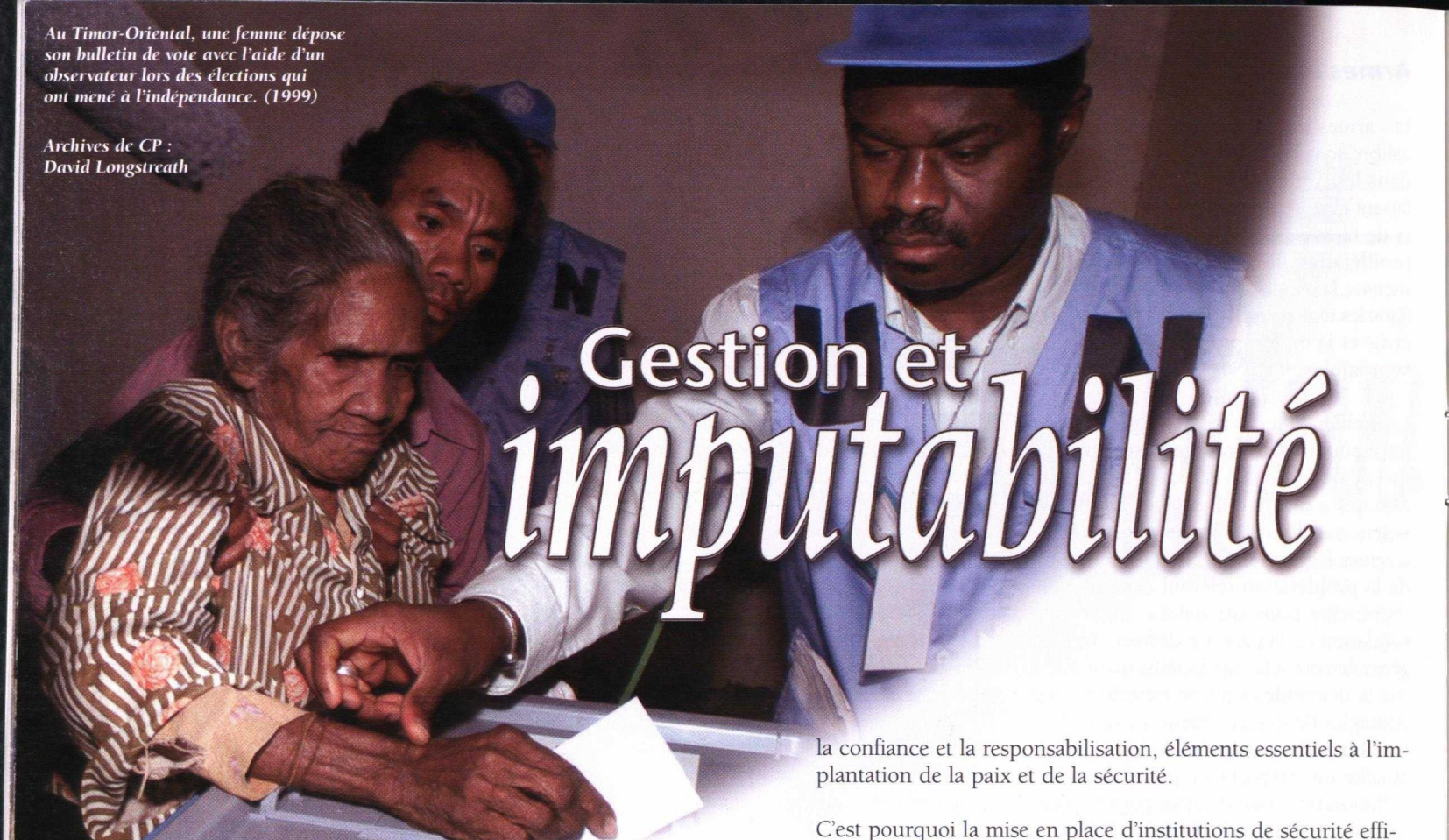
Fait sans précédent, le rapport des experts a nommé les auteurs des violations du régime de sanctions et a recommandé de nouvelles mesures pour assurer la conformité aux sanctions. En avril 2000, le Conseil de sécurité a adopté une résolution, proposée par le Canada, prévoyant la mise en application des principales recommandations du rapport, y compris la création d'un mécanisme de surveillance chargé d'enquêter et de faire rapport sur les infractions au régime de sanctions. Ces démarches représentent une étape importante en vue d'accroître l'efficacité des sanctions, en Angola et ailleurs, en tant qu'instruments multilatéraux de promotion de la sécurité humaine.



Un observateur militaire faisant partie de la Mission des Nations Unies au Guatemala présente à un ex-soldat rebelle son certificat de démobilisation. (1997)

Au Timor-Oriental, une femme dépose son bulletin de vote avec l'aide d'un observateur lors des élections qui ont mené à l'indépendance. (1999)

Archives de CP :
David Longstreath



Gestion et imputabilité

la confiance et la responsabilisation, éléments essentiels à l'implantation de la paix et de la sécurité.

C'est pourquoi la mise en place d'institutions de sécurité efficaces, économiques et responsables est en passe de devenir un objectif prioritaire des opérations de soutien de la paix, car elle permet d'établir un lien important entre les interventions qui suivent immédiatement la fin d'une crise et les efforts de consolidation de la paix et de développement à plus long terme. Les activités de réforme du secteur de la sécurité peuvent prendre diverses formes, depuis la formation aux droits de la personne et aux relations communautaires jusqu'au déploiement d'experts dans le cadre des opérations de soutien de la paix. Le Canada reconnaît la nécessité d'une approche intégrée pour s'attaquer aux problèmes communs que doivent affronter les institutions de sécurité, et contribuer par là à la sécurité des personnes et à la responsabilisation des gouvernements.

Cour pénale internationale

C'est souvent contre les civils que se commettent les violations les plus graves du droit international humanitaire. Non seulement ces atrocités imposent-elles un coût élevé en termes de pertes de vie et de traumatismes physiques ou psychiques, mais, si on ne poursuit pas les coupables, on risque de compromettre la légitimité et l'efficacité du système international. La création de la Cour pénale internationale (CPI) nous permettra de remplacer la culture d'impunité qui règne actuellement à l'échelle internationale par une culture fondée sur l'imputabilité des individus.

En collaboration avec diverses organisations non gouvernementales (ONG) et avec des gouvernements qui partagent ses vues, le Canada a joué un rôle actif dans les efforts en vue de créer la CPI. Au Canada même, le gouvernement a ratifié le Statut de la CPI le 7 juillet 2000. Sur le plan international, le Canada s'est engagé à œuvrer en vue de la ratification universelle du Statut afin que la CPI puisse exercer la juridiction la plus large possible. Cette stratégie comprend la collaboration avec d'autres membres de la communauté internationale en vue de fournir à d'autres gouvernements l'assistance technique dont ils ont besoin pour appliquer le Statut de la Cour chez eux.

Réforme du secteur de la sécurité

Dans bon nombre de pays, les institutions de sécurité chargées de protéger le public constituent elles-mêmes une grave menace pour la sécurité humaine. Il n'est pas rare que des forces armées et policières autoritaires, indisciplinées ou corrompues soient au nombre des pires violateurs des droits de la personne. La réforme du secteur de la sécurité, qui s'étend à des institutions telles que le système judiciaire, les services correctionnels et les commissions civiles de surveillance, peut contribuer à instaurer

Corruption et transparence

La corruption menace la sécurité humaine parce qu'elle affaiblit les moyens dont l'État dispose pour s'acquitter de sa principale fonction, qui est d'assurer la sécurité de ses citoyens. Dans les cas les plus graves, elle peut même déclencher directement un conflit. La corruption, qui consiste essentiellement à exploiter les institutions publiques à des fins personnelles, a des conséquences à la fois économiques et politiques.

La lutte contre la corruption doit se fonder sur l'engagement des gouvernements envers la transparence et la responsabilisation. Les efforts déployés à l'échelle internationale pour combattre la corruption visent surtout l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre des grandes conventions consacrées à cette question. À l'ONU, le Canada a coparrainé la Déclaration sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales de 1996. Au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il a ratifié en 1998 la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. À

L'Organisation des États américains (OEA), nous avons signé la Convention interaméricaine sur la corruption en juin 1999 et l'avons ratifiée en juin 2000, lors de l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Windsor. De plus, le Canada appuie vigoureusement l'ouverture à Vienne de pourparlers devant mener, d'ici quelques années, à la conclusion d'une convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption. Le Canada continuera d'attirer l'attention sur la corruption et sur la nécessité de la transparence, notamment en incitant d'autres pays à adhérer et à donner leur appui à ces instruments internationaux.

Liberté d'opinion et d'expression

Le respect de la liberté d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et l'accès à l'information, est la pierre angulaire d'une société libre et démocratique. La suppression ou les violations de ces libertés peut mener à des conflits violents et à des violations des droits de la personne en engendrant ou en exacerbant des tensions ethniques ou religieuses ou en amenant les gens à perdre confiance envers le gouvernement. Les restrictions imposées à la liberté d'expression peuvent en outre empêcher que les violations des droits soient portées à la connaissance du public et fassent l'objet d'enquêtes, et elles peuvent ainsi perpétuer la corruption et l'impunité au sein de l'appareil de l'État.

Le Canada a mené une action dans ce domaine dans le cadre de l'ONU et de mécanismes régionaux, et il a contribué à la réalisation de nouveaux projets dans des régions marquées par la corruption. Le soutien des efforts déployés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression est un objectif prioritaire, que le Canada poursuit surtout en encourageant une interaction efficace avec d'autres représentants spéciaux et commissions d'enquête. Des efforts ont été mis en marche pour développer et renforcer les ressources consacrées à la surveillance de la liberté d'expression au sein du Commonwealth, de l'OEA et d'autres instances régionales. Les projets locaux de développement des capacités jouent aussi un rôle important, par exemple, l'aide destinée à renforcer la liberté des médias afin de favoriser l'épanouissement de moyens d'expression variés.

Guide d'information relatif à la CPI

En attribuant à ceux qui se rendent coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide la responsabilité de leurs actions, la Cour pénale internationale (CPI) devrait mettre fin à l'impunité dont ils jouissent souvent, contribuer à la prévention de nouvelles atrocités et favoriser la sécurité humaine. Adopté en juillet 1998, le Statut de la Cour a déjà été signé par 97 pays. Il faut toutefois que 60 États ratifient le Statut et adoptent des lois nationales en vue de sa mise en œuvre sur leur territoire avant que la Cour puisse entrer en fonction. Jusqu'à présent, 12 États ont déposé les instruments de ratification nécessaires. Certains pays sont confrontés à des obstacles juridiques causés par la complexité du Statut.

Pour donner un coup de pouce au processus de ratification, le Canada a accordé des fonds à deux ONG canadiennes, le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle et le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, pour leur permettre de mettre au point un guide destiné à aider les États à adopter les modifications législatives nécessaires pour qu'ils puissent ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome, nous rapprochant ainsi du jour où la CPI pourra entreprendre officiellement son activité.

Gestion démocratique des affaires publiques

L'absence d'institutions politiques inclusives et réceptives peut contribuer à l'exclusion politique et sociale, au mécontentement, à la déstabilisation et, dans certains cas, à des conflits violents. À l'inverse, les institutions politiques démocratiques comprennent des structures de gestion qui favorisent l'accès, l'ouverture et l'imputabilité.

La promotion de la gestion démocratique des affaires publiques est essentielle à l'édification d'une société dont les institutions sont capables de régler les conflits sans violence. Le Canada continuera de contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale et dans les instances multilatérales en vue de renforcer la gestion démocratique, surtout dans les régions qui risquent d'être entraînées dans des conflits violents ou qui viennent tout juste d'en sortir. Il fera à cette fin des contributions ciblées aux organisations régionales et internationales actives dans ce domaine et appuiera des recherches et des activités ciblées destinées à définir de nouvelles politiques et à créer

de nouvelles institutions. Le Canada s'efforcera aussi de faire une utilisation constructive des nouvelles technologies pour renforcer le dialogue et la participation des citoyens.

Responsabilité sociale des entreprises

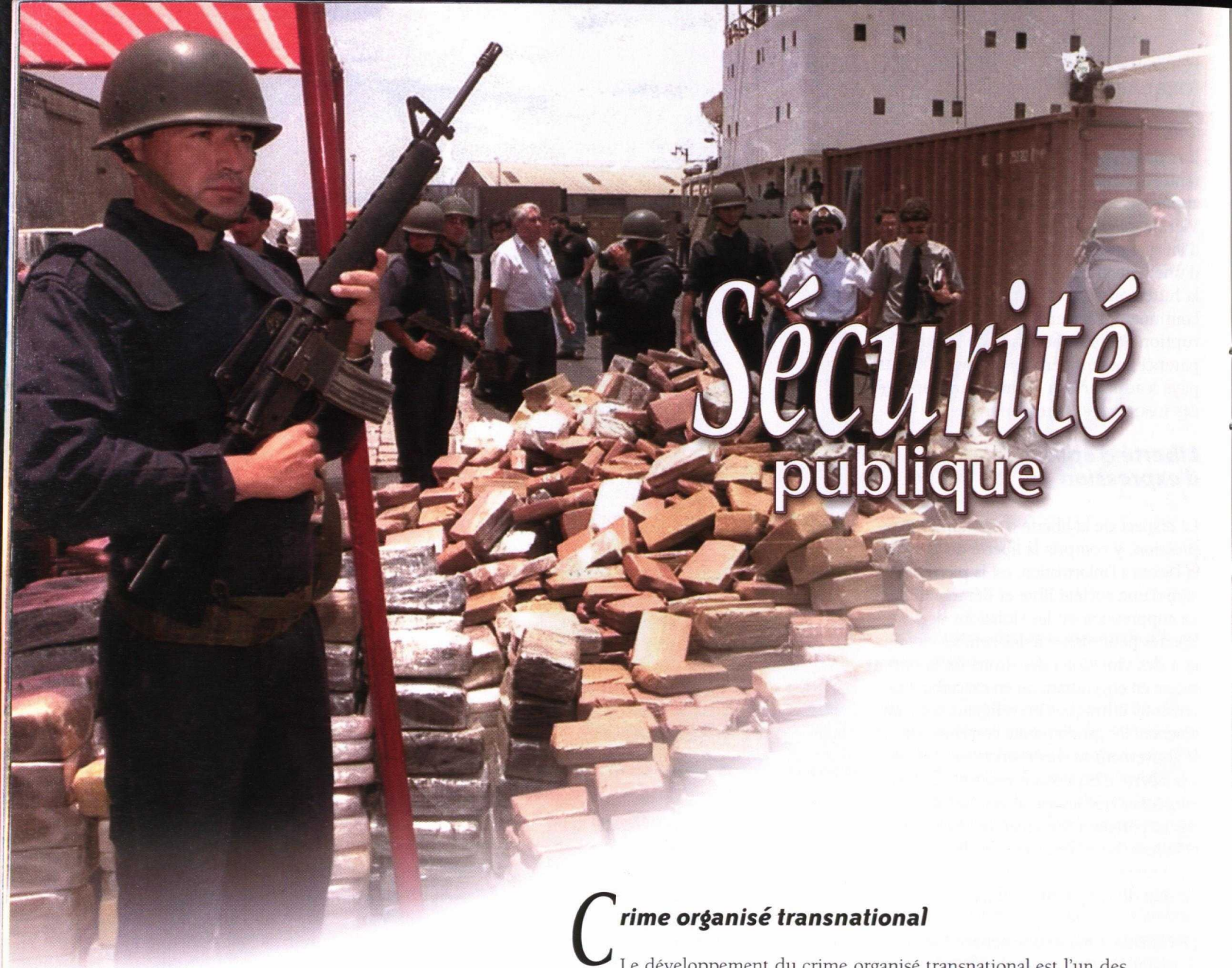
Les entreprises peuvent contribuer positivement au respect des droits de la personne, au développement démocratique, à la protection de l'environnement, aux secours portés en cas de catastrophes naturelles ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans les régions ou localités où elles exercent leur activité. L'intérêt croissant porté à la responsabilité sociale des entreprises découle pour une bonne part de l'importance prise par le commerce et l'investissement internationaux dans la définition des priorités des gouvernements et des institutions nationales.

Les activités des entreprises à travers le monde ont attiré l'attention sur des questions comme les normes internationales du travail, la protection de l'environnement, la corruption et, surtout dans les zones de conflit, les considérations humanitaires. L'approche du Canada consiste à inciter les entreprises canadiennes à conduire leurs opérations à l'étranger dans le respect des normes internationales reconnues. Le meilleur moyen d'y parvenir est de continuer à encourager la discussion de ces questions entre toutes les parties concernées et d'appuyer les initiatives qui favorisent une contribution positive des entreprises à l'environnement social et économique dans lequel elles évoluent.

En Bosnie, des membres du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie enquêtent sur une fosse commune au nord-ouest de Srebrenica. (1996)



Archives de CP :
Staton R. Winter



Sécurité publique

Le Chili intercepte sept tonnes de cocaïne, d'une valeur totale de 430 millions de dollars US, soit la deuxième saisie en importance au monde. (2000)

*Archives de CP :
La Estrella*

C *crime organisé transnational*

Le développement du crime organisé transnational est l'un des effets pervers de l'ouverture des frontières et des marchés découlant de la mondialisation. Les organisations criminelles ont modernisé leurs méthodes et se consacrent de plus en plus à des activités illégales qui menacent la sécurité des personnes – traite d'êtres humains, trafic de drogue, d'armes et d'autres produits illicites – et à d'autres activités qui posent une menace plus indirecte, comme le crime économique et financier.

La lutte contre le crime organisé est devenue une importante priorité pour le Canada dans son action visant le renforcement de la sécurité humaine au pays et à l'étranger. Le crime organisé ne respecte pas les frontières nationales et exploite les lacunes de la coordination internationale, et c'est pourquoi la coopération internationale est essentielle dans ce domaine. Le Canada a adopté des mesures en collaboration avec ses partenaires du G-8, dans le cadre du Groupe de Lyon, dans des domaines tels que la traite d'êtres humains, la coopération entre les forces policières, les armes à feu, la corruption, la collaboration judiciaire et le crime technologique. Il attache en outre une grande importance à la négociation de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles afférents, qui devrait prendre fin au cours de l'automne 2000.

Drogues illicites

Les drogues illicites constituent une grave menace sur le double plan médical et social. Le trafic de la drogue peut compromettre directement et indirectement la légitimité des gouvernements, leur capacité de gouverner et la stabilité des économies nationales.

Comme il en a été convenu à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial des drogues, le Canada continuera d'appuyer une approche multilatérale équilibrée en s'efforçant de réduire à la fois la demande (reliée surtout aux aspects sociaux et médicaux) et l'offre (interdiction et application de la loi). Il maintiendra son soutien financier aux travaux du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui offre une aide pratique et des conseils relatifs aux politiques à adopter pour faciliter la mise en œuvre des résultats de la session extraordinaire.

À l'OEA, le Canada est l'un des principaux partisans de la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'évaluation (MME), un processus innovateur d'examen par les pairs visant les gouvernements du continent américain, chargé d'étudier les réponses nationales et collectives au problème de la drogue. Les résultats du MME feront l'objet d'un compte rendu au Sommet des Amériques qui aura lieu à Québec en 2001.

Terrorisme

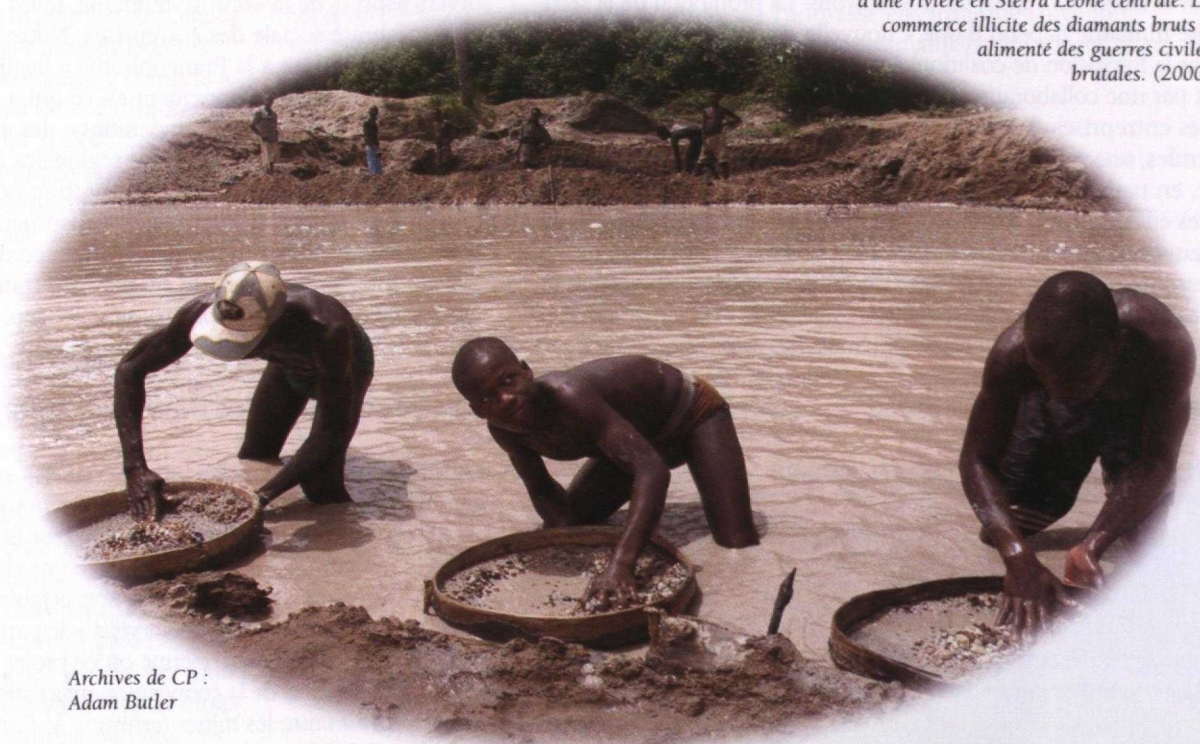
Quels que soient les motifs de ses auteurs, l'action terroriste utilise la menace contre les personnes comme principal outil de persuasion. En lançant des attaques retentissantes contre les gouvernements établis ou en menant une action persistante de faible intensité visant à saper l'autorité publique, le terrorisme menace la sécurité des populations civiles et la stabilité des sociétés.

Le Canada s'efforce de consolider et de développer le cadre antiterroriste international actuel pour combattre ce fléau et ses répercussions sur les populations et les sociétés. Cela comprend les efforts permanents déployés par le Canada et d'autres pays, y compris ses partenaires du G-8, pour encourager la ratification et l'application des 12 conventions traitant de différents types d'actes terroristes. Les deux dernières – la Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale sur la suppression des actes de financement du terrorisme – constitueront d'importants éléments de ce régime lorsqu'elles entreront en vigueur.


« Connectivité » et lutte contre la toxicomanie

La toxicomanie et le trafic de la drogue constituent une grave menace pour la sécurité et le bien-être des populations des Amériques, en particulier les jeunes. C'est pourquoi, à l'Assemblée générale de l'OEA qui s'est déroulée à Windsor en juin 2000, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies a lancé la dernière version du Centre d'information virtuel sur l'alcool, le tabac et les autres drogues (VCATOD). Ce projet innovateur, réalisé avec l'appui du Canada, est conçu pour aider les gouvernements et les ONG du continent à se servir de l'internet et des bases de données qui y sont disponibles pour créer des réseaux d'échanges de renseignements et de ressources en appui à la prévention et au traitement de la toxicomanie et pour diffuser des renseignements de haute qualité sur la nature, l'étendue et les conséquences de la consommation de drogues licites et illicites.

Des prospecteurs de diamants tamisent la boue d'une rivière en Sierra Leone centrale. Le commerce illicite des diamants bruts a alimenté des guerres civiles brutales. (2000)



Archives de CP :
Adam Butler



Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, signe le traité d'interdiction complète des mines antipersonnel à Ottawa, le 3 décembre 1997, en compagnie de Jody Williams, de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, lauréate du prix Nobel, de Cornelli Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge, de Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, et du Premier ministre Jean Chrétien.

Archives de CP : Tom Hanson

La formation de partenariats pour la sécurité humaine

Une nouvelle diplomatie

L'importance accordée à la sécurité humaine influe non seulement sur les objectifs de la politique étrangère du Canada, mais aussi sur la façon dont nous la poursuivons. La promotion de la sécurité humaine dépend d'une « nouvelle diplomatie » caractérisée par la formation de coalitions internationales d'un nouveau genre et par une collaboration étroite avec la société civile et le secteur des entreprises. La formule adoptée, conjuguant des idées très fertiles, une argumentation solide, la promotion de l'intérêt public et, en particulier, des partenariats horizontaux, s'est déjà révélée très efficace. Cette forme de diplomatie démontre l'influence que peuvent exercer de bonnes idées et la mise en commun des ressources, ainsi que l'importance du partage des responsabilités. Ces éléments sont essentiels pour relever le défi lancé par le Secrétaire général des Nations Unies dans son « Rapport du millénaire » : pour nous adapter aux nouvelles réalités, nous devons apprendre à « mieux gouverner ensemble ».

Organisations internationales

Le multilatéralisme fait partie intégrante du plan d'action pour la sécurité humaine. Dans le cadre de sa prestation au Conseil de sécurité (1999-2000), le Canada a amorcé un débat sur des questions telles que la protection juridique et physique des civils et la nécessité de régimes de sanctions plus humains et plus efficaces, et il a contribué aux progrès réalisés à cet égard. À la Commission des droits de l'homme, nous nous sommes faits les champions de la liberté d'expression, des droits de la femme et

de la suppression de l'impunité. Dans le cadre du G-8, le Canada a encouragé la coopération à l'égard de questions telles que l'activité criminelle transnationale et la prévention des conflits. Au sein de l'OEA, il a parrainé un Dialogue ministériel sur les drogues et, en juin 2000, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'OEA, qui s'est tenue au Canada, les représentants des pays du continent se sont penchés sur divers aspects de la sécurité humaine, telles la corruption et la responsabilité sociale des entreprises. Notre appartenance au Commonwealth et à la Francophonie a facilité la collaboration avec les pays en développement en ce qui a trait aux droits de la personne, à la gestion démocratique des affaires publiques et au renforcement des capacités régionales de maintien de la paix en Afrique. LOTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) constituent d'importantes tribunes pour faire avancer des dossiers comme la prévention des conflits, le déminage, le contrôle du trafic des armes légères, la création de capacités pour le déploiement d'experts et la promotion de la gestion démocratique.

Coalitions entre les pays d'optique commune

La formation de coalitions fondées sur des valeurs communes est un autre élément dynamique de la « nouvelle diplomatie ». Le Réseau pour la sécurité humaine en est un bon exemple. Le Réseau, qui compte aujourd'hui plus d'une douzaine de pays de toutes les régions du monde, tire son origine d'une entente bilatérale entre le Canada et la Norvège – le partenariat de Lysøen, nommé d'après l'île norvégienne où ce projet a été conçu. En se basant sur le succès de la coopération internationale qui a marqué la campagne contre les mines terrestres, le Canada et la Norvège se sont attaqués avec la même énergie et la même conviction à

tout un éventail d'autres menaces à la sécurité des personnes.

Depuis qu'il a été créé il y a deux ans, le Réseau a encouragé la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par l'ONU en vue de protéger les civils, notamment au cours de deux réunions ministérielles (tenues à Bergen en mai 1999 et à Lucerne en mai 2000), auxquelles ont participé des experts d'ONG du monde entier. Mécanisme informel et souple, le Réseau définit des secteurs concrets d'action commune, comme la concertation des efforts en vue de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, qui doit avoir lieu en 2001. Il joue également un rôle de catalyseur en attirant l'attention de la communauté internationale sur de nouveaux dossiers, par exemple les mesures à prendre pour amener les acteurs non étatiques à se conformer aux dispositions du droit international humanitaire et des droits de la personne. La Jordanie sera l'hôte de la prochaine réunion ministérielle du Réseau au printemps 2001.

Organisations non gouvernementales

Les partenariats avec les ONG occupent une place importante dans la promotion à l'échelle internationale du plan d'action du Canada pour la sécurité humaine. Les ONG sont souvent proches des populations en danger et ont parfois des connaissances spécialisées et des possibilités d'accès dont les États et les organisations internationales sont dépourvus. Le Canada collabore étroitement avec différentes organisations humanitaires, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, et avec des coalitions d'ONG comme la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, la Coalition pour une Cour pénale internationale et la Coalition pour mettre fin au recrutement d'enfants-soldats.

Au pays même, les partenariats établis avec les ONG sont particulièrement précieux. Ils comprennent une collaboration régulière et des consultations annuelles avec le Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix, qui regroupe plus de 100 ONG, organisations, experts et universitaires s'occupant de différents secteurs directement reliés à la promotion de la sécurité humaine. Des consultations annuelles portant sur toute une gamme de dossiers relatifs aux droits de la personne en général ou dans des pays particuliers sont également menées

auprès des ONG canadiennes avant la réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, afin d'aider le gouvernement du Canada à définir sa position. Le Forum national annuel sur les relations internationales du Canada est une autre instance servant à des échanges de vues sur les priorités de la sécurité humaine.

Secteur privé

Le secteur privé est également un important partenaire dans le dialogue sur les questions de sécurité humaine. Les entreprises peuvent jouer, et jouent effectivement, un rôle important dans la sauvegarde de la santé et de la sécurité de leurs travailleurs, la protection de l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités et la promotion des droits de la personne.

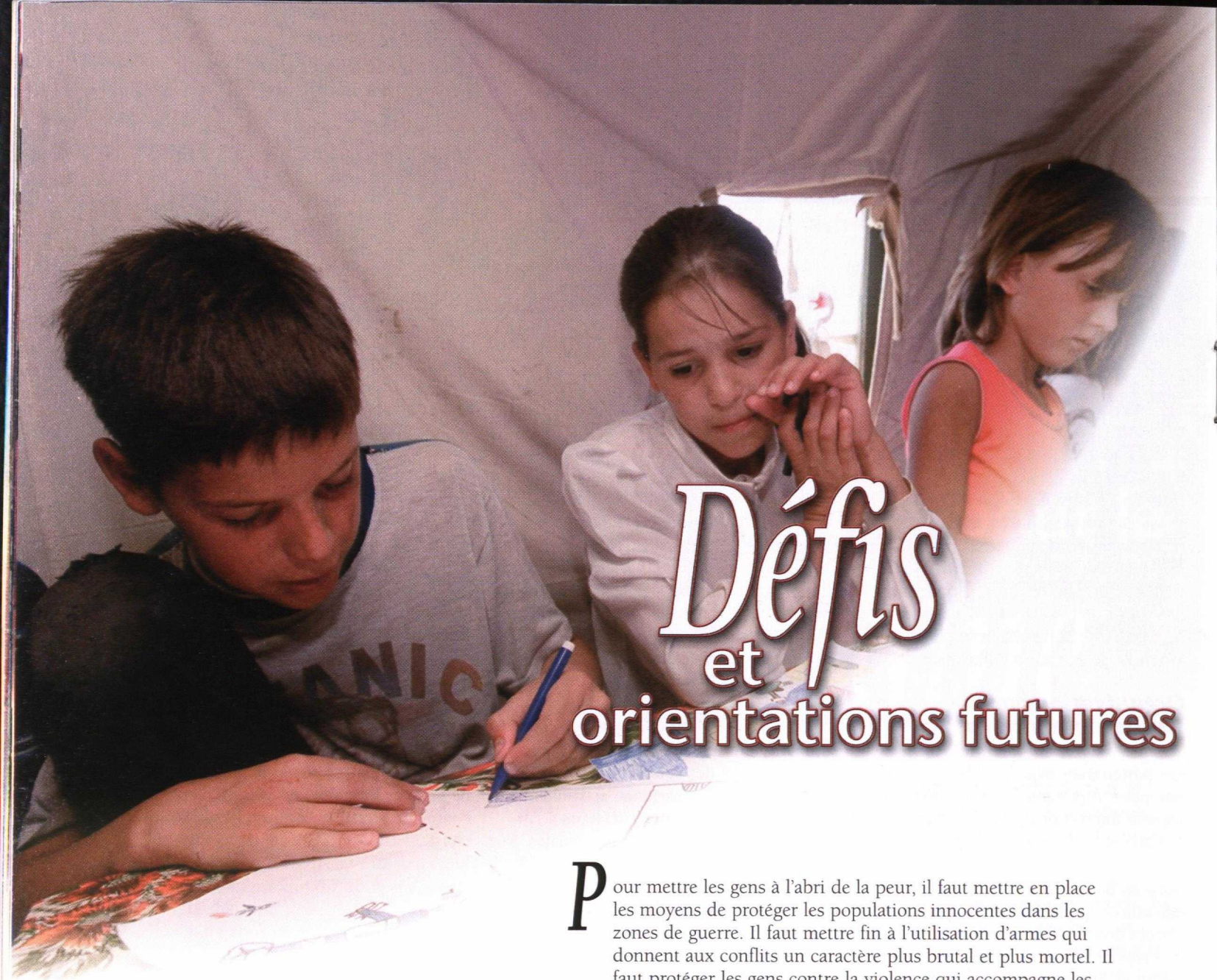
En pratique, l'approche du Canada consiste à amener le secteur privé à participer au dialogue et à la coopération et, dans la mesure du possible, à inciter les syndicats et les groupes sans but lucratif à prendre part à cet effort. Au niveau international, le Canada soutient différentes démarches. À l'OCDE, nous avons pris l'initiative d'une analyse des codes déontologiques des entreprises et participé activement à l'examen des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. À l'OEA, le Canada a donné son appui à des travaux consacrés à la responsabilité sociale des entreprises. Il soutient également l'initiative du « Contrat mondial » du Secrétaire général de l'ONU, qui se fonde sur neuf principes de base touchant à la responsabilité sociale des entreprises et s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Ressources canadiennes au service de la sécurité humaine

Le gouvernement du Canada puise à de nombreuses sources – budgets de la défense nationale, du développement international, de la sécurité publique et de la diplomatie – pour appuyer la réalisation du plan d'action pour la sécurité humaine. En particulier, les Forces armées canadiennes font une importante contribution internationale à la sécurité humaine grâce à leur participation aux opérations de soutien de la paix. La Gendarmerie royale du Canada coopère avec des forces policières un peu partout dans le monde et affecte un nombre grandissant d'agents de police civils à des missions de soutien de la paix. L'Agence canadienne de développement international contribue elle aussi à cet effort par l'intermédiaire de programmes consacrés à la saine gestion des affaires publiques, aux droits de la personne, à la protection des enfants, à l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix. Au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, un nouveau Programme de sécurité humaine a été mis sur pied pour appuyer de nouvelles mesures dans ce domaine. Pour plus de renseignements sur le Programme de sécurité humaine, on voudra bien communiquer avec la Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en composant (au Canada) le (613) 992-1361 ou en écrivant à l'adresse électronique suivante : securite.humaine@dfait-maeci.gc.ca

Le ministre des Affaires étrangères Axworthy, en compagnie (de gauche à droite) de ses homologues Giorgos Papandreou (Grèce), Surin Pitsuwan (Thaïlande), Thorbjorn Jagland (Norvège) et Joseph Deiss (Suisse), à la deuxième réunion ministérielle du Réseau de la sécurité humaine, qui s'est déroulée en mai 2000 à Lausanne, en Suisse.





Défis et orientations futures

Dans une clinique de soins psychologiques aux victimes de conflits armés, de jeunes réfugiés tchétchènes s'appliquent à dessiner des scènes observées lors des attaques contre leurs foyers à Grozny. (2000)

Archives de CP :
Fred Weir

Pour mettre les gens à l'abri de la peur, il faut mettre en place les moyens de protéger les populations innocentes dans les zones de guerre. Il faut mettre fin à l'utilisation d'armes qui donnent aux conflits un caractère plus brutal et plus mortel. Il faut protéger les gens contre la violence qui accompagne les activités criminelles et terroristes internationales. Il faut que la communauté internationale soit déterminée à intervenir pour se porter à la défense de populations entières exposées à de graves dangers. Comme nous y a engagés le Secrétaire général de l'ONU à l'aube du nouveau millénaire, il faut que « l'être humain soit au centre de tout ce que nous faisons ».

Définition de nouvelles normes

Pour relever le défi que pose la sécurité humaine, nous devons définir de nouvelles normes internationales. En faisant de la sécurité des personnes une partie intégrante et essentielle de la paix et de la sécurité mondiales, le concept de sécurité humaine a en effet des incidences radicales. Il nous rappelle que la souveraineté n'a aucun sens à moins d'être basée sur la responsabilité de l'État envers ses citoyens. Il ne fait aucun doute que la mise au point de nouvelles normes soulèvera parfois des controverses, mais elle n'en sera pas moins nécessaire si la communauté internationale veut affronter les nouvelles réalités de la sécurité et réagir d'une façon aussi efficace que juste.

Renforcement des capacités pour la protection des personnes

Nous devons entreprendre une réforme de nos institutions mondiales, régionales et nationales. À mesure que les menaces à la paix et à la sécurité internationales évoluent, nous devons adapter les institutions et les moyens dont nous disposons pour y faire face. Nous devons renforcer les mécanismes multilatéraux existants et, dans certains cas, négocier de nouveaux accords, conventions et instruments pour mieux protéger les personnes. Nous devons donner à l'ONU les moyens dont elle a besoin pour devenir une organisation solide, dotée de la volonté politique et des ressources nécessaires pour agir. Il faudra également permettre aux organisations régionales de sécurité de réaliser leur plein potentiel et obtenir des engagements fermes pour l'édification d'institutions nationales démocratiques durables.

Pour une meilleure coordination des politiques

La sécurité humaine nécessite un ensemble complexe de priorités, car ses différents aspects sont intimement liés sur le plan conceptuel et sur le plan opérationnel. Les mesures adoptées pour favoriser la sécurité doivent être étroitement intégrées aux stratégies axées sur la promotion des droits de la personne et le développement

humain afin de produire des effets synergiques au niveau de la formulation des politiques et de l'action, y compris l'action préventive. De plus, les organisations chargées de l'élaboration de ces politiques devront agir « horizontalement » plutôt que « verticalement », et elle devront coordonner leurs initiatives. Pour être efficaces, les interventions nécessiteront une collaboration étroite entre les organisations multilatérales, les gouvernements, le secteur privé et les groupes de la société civile.

Investir dans le savoir

La sécurité humaine est un domaine à forte concentration de connaissance. La mise en place d'un nouveau cadre conceptuel permettant de réfléchir à la sécurité, d'élaborer des politiques judicieuses et éclairées et de cerner les nouvelles menaces nécessitera un certain investissement dans la recherche et la formulation de politiques. Elle exigera un effort concerté pour comprendre la nature de ces menaces et les interactions qui s'exercent entre elles et pour mettre au point des solutions efficaces et détaillées qui sortent des sentiers battus. Il faudra en même temps recourir à de nouveaux moyens de communication pour maximiser la valeur et l'influence des nouveaux concepts proposés.

Promotion d'approches complémentaires

Les approches complémentaires joueront aussi un rôle important. Du point de vue de la politique étrangère canadienne, le principal avantage du concept de la sécurité humaine réside dans le fait qu'elle vise essentiellement à protéger les gens contre la violence. Cet axe conceptuel permet de combler une importante lacune de la réflexion et de l'action internationales à l'aube du troisième millénaire. En même temps, il faut bien se rendre compte que les priorités et les approches de la sécurité humaine varieront d'une région et d'un pays à l'autre : les dangers qui menacent les personnes dans une partie du monde diffèrent souvent de ceux qui se manifestent ailleurs. Comme les ressources sont limitées et que nous vivons dans un monde où notre vie et notre sécurité essentielle sont de plus en plus interdépendantes, la recherche d'approches complémentaires – à défaut de plans d'action identiques – devrait être un important objectif.



Au Timor-Oriental, des enfants accompagnent un soldat de la paix de l'ONU dirigeant une patrouille de sécurité à Dili. (1999)

Notes

doc
CA1
EA192
2000F52
EXF

Freedom *from* Fear

Canada's Foreign Policy for Human Security

Cover Photo:

Kosovar refugee flees with her child from a makeshift encampment in the border town of Blace. (2000)

UNICEF Photo Archives:
Roger LeMoynes

Published by the Department of
Foreign Affairs and International Trade

Printed in Canada



*For more on Canada's human security agenda,
visit: www.dfait-maeci.gc.ca*

.b3601560 (E)
.b3601572 (F)

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

AOUT 28 2002
AUG 28 2002

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Freedom *from* Fear

Canada's Foreign Policy for Human Security

6314901061
6414901119

Contents

Introduction	1
A New Concept: Security for People	2
New Global Realities	2
A New Approach to Security	2
Toward a Human Security Agenda	3
Canada's Foreign Policy for Human Security	
<i>Protection of Civilians</i>	4
War-affected Children	4
Legal and Physical Protection	4
Internally Displaced Persons	4
Human Rights Field Operations	5
Landmines	5
Humanitarian Intervention	5
<i>Peace Support Operations</i>	6
Peace Support Capacity	6
Expert Deployment	7
Police in Peace Support Operations	7
<i>Conflict Prevention</i>	8
Co-operative Conflict Prevention	8
Targeted Sanctions	8
Small Arms	9
Post-Conflict Peacebuilding	9
<i>Governance and Accountability</i>	10
International Criminal Court	10
Security Sector Reform	10
Corruption and Transparency	10
Freedom of Opinion and Expression	11
Democratic Governance	11
Corporate Social Responsibility	11
<i>Public Safety</i>	12
Transnational Organized Crime	12
Illicit Drugs	13
Terrorism	13
Building Partnerships for Human Security	14
A New Diplomacy	14
International Organizations	14
Like-Minded Coalitions	14
Non-governmental Organizations	15
The Private Sector	15
Canadian Resources to Promote Human Security	15
Challenges and Future Directions	16
Developing New Norms	16
Capacity Building to Protect People	17
Ensuring Policy Co-ordination	17
Investing in Knowledge	17
Promoting Complementary Approaches	17

Introduction

In the past decade, a shift has occurred in what it means to be secure. Today, the language of security extends beyond defending sovereignty and the rights of states. It encompasses freedom of expression and forced migration, internally displaced persons and war-affected children. This represents an important progression in the global lexicon.

Canada began using the language of human security when it became obvious that in the aftermath of the Cold War a new foreign policy paradigm was needed. Just from reading the newspaper or watching the evening news, it was apparent that in the new era the primary victims of conflict, if not the primary targets, were most often civilians. Clearly, the protection of individuals would have to be a major focus of our foreign policy.

The term “human security” was not, of course, our invention. It was first given prominence in the United Nations Development Programme’s 1994 *Human Development Report*. Nor is the concept really all that new. The idea that the protection of people is at least as important as the sovereignty of states has achieved increasing recognition as a principle of international relations since the end of the Second World War. International instruments such as the UN Charter, the Universal Declaration of Human Rights, the Genocide Convention and the 1949 Geneva Conventions and their Additional Protocols have all contributed to this momentum. Canada’s contribution through its foreign policy has been to focus the concept of human security on protecting people from violence and to define an international agenda that follows from this objective.

Progress has been significant. In 1996, when Canada first outlined human security as “protection for civilians” at the UN General Assembly, the concept was little understood or accepted. Four years later, during Canada’s April 2000 presidency of the Security Council, the language of human security was well established. As a result of Canada’s initiative, the Security Council agenda has come to include issues such as protecting civilians in armed conflict, reforming sanctions regimes to reduce their humanitarian costs, defending the rights of women in places such as Afghanistan, and addressing the need to intervene on behalf of civilians to prevent a future Rwanda or Srebrenica.

Canada’s human security agenda responds to new global realities. Its goal is to ensure that people can live in freedom from fear. This means building a world where universal humanitarian standards and the rule of law effectively protect all people; where those who violate these standards and laws are held accountable; and where our global, regional and bilateral institutions are equipped to defend and enforce these standards. As Canadians, we are committed to working with like-minded partners, at home and abroad, to build this world.

Vaclav Havel observed, “The sovereignty of the community, the region, the nation, the state... makes sense only if it is derived from the one genuine sovereignty — that is, from the sovereignty of the human being.” In a similar vein, the concept of peace and security — national, regional and global — makes sense only if it is derived from individual security. This perspective informs Canadian foreign policy today. This is what we mean by human security.

East Timorese children watch a helicopter lift cargo off a beach in Dili for UNTAET - the UN force which has assisted in the transitional administration of East Timor. (2000)

CP Picture Archive:
Ed Wray

A New Concept: Security for People

Civilians are increasingly the principal targets and instruments of these modern wars. It is they who are paying the highest price, as they suffer disproportionately from the rise in civil conflict, the abuses of aggressive states or the failures of weak ones, and the new practices of war — the deplorable use of child combatants, the actions of savage paramilitaries and rebel factions, and the use of inexpensive yet readily available weapons such as landmines and military small arms and light weapons. Casualties from armed conflict have doubled in just the last decade, with approximately one million people losing their lives each year. Whereas during the First World War only 10 percent of casualties were civilians, today that figure is closer to 80 percent.

Threats to individual security are not limited to situations of violent conflict, however. Transnational phenomena such as terrorism, international crime, and trafficking in small arms, drugs and even people potentially put all of us at risk. For all its promise, globalization has shown a dark underside that requires us to broaden our understanding of security and develop new approaches.

A New Approach to Security

Canada's commitment to human security is a response to these new global realities.

Human security places a focus on the security of people. This constitutes a major and necessary shift in international relations and world affairs, which have long placed predominant emphasis on the security of the state. By broadening the focus to include the security of people, human security encompasses a spectrum of approaches to the problem of violent conflict, from preventive initiatives and people-centred conflict resolution and peacebuilding activities to — in extreme cases, where other efforts have

New Global Realities

In his report to the UN Millennium Assembly and Summit, Secretary-General Kofi Annan set out a key paradox of our age: that while the world is now in its 55th year without war among the major powers — the longest such period in the entire history of the modern system of states — vast numbers of people continue to live in very dangerous times.

The end of the Cold War was greeted as the beginning of an era of peace and prosperity, a turning point that would make it possible for the world to focus attention on problems such as underdevelopment, poverty and the environment. The reality of the past decade has been more sobering, however. If the security of the world's states has improved, the security of its peoples has declined.

Armed conflict in particular has become more brutal and deadly, and often rooted in religious or ethnic discord. While the number of armed conflicts between states has declined over the last 25 years, the number of intra-state conflicts has increased. Of the 108 armed conflicts since the end of the Cold War, 101 have been fought within rather than between states. The crises in the Great Lakes region of Africa, in Bosnia and Kosovo, in East Timor, in Angola and in Sierra Leone are only some of the more notable examples in a series of conflicts that have had tragic implications for the affected populations.

failed — intervention to protect populations at great risk.

A human security approach inevitably raises questions about the place of national security. Fundamentally, these two concepts are complementary. People are made safer by an open, tolerant and responsive state capable of ensuring the protection of all of its citizens. At the same time, enhancing human security reinforces the state by strengthening its legitimacy and stability. A secure and stable world order is built both from the bottom up and the top down.

It is clear, however, that states are not always guarantors of human security. When states are externally aggressive, internally repressive or too weak to govern effectively, people suffer. In the face of massive state-sponsored murder, the calculated brutalization of people and appalling violations of human rights, the humanitarian imperative to act cannot be ignored and can, in some cases, outweigh concerns about state sovereignty.

Similarly, human security and human development can be understood as mutually reinforcing concepts. Respectively, they address the twin objectives of freedom from fear and freedom from want. Human security provides an enabling environment for human development. Where violence or the threat of violence makes meaningful progress toward development impractical, enhancing safety for

people is a prerequisite. Conversely, by addressing the inequalities that are often the root causes of violent conflict, by strengthening governance structures and by providing humanitarian assistance, human development can also be an important strategy for furthering human security.

Toward a Human Security Agenda

For Canada, human security means freedom from pervasive threats to people's rights, safety or lives.

A wide range of old and new threats can be considered challenges to human security; these range from epidemic diseases to natural disasters, from environmental change to economic upheavals. Through its foreign policy, Canada has chosen to focus its human security agenda on promoting safety for people by protecting them from threats of violence. We have chosen this focus because we believe this is where the concept of human security has the greatest value added — where it complements existing international agendas already focussed on promoting national security, human rights and human development.

Canada has identified five foreign policy priorities for advancing human security:

1. *Protection of civilians*, concerned with building international will

and strengthening norms and capacity to reduce the human costs of armed conflict.

2. *Peace support operations*, concerned with building UN capacities and addressing the demanding and increasingly complex requirements for deployment of skilled personnel, including Canadians, to these missions.
3. *Conflict prevention*, concerned with strengthening the capacity of the international community to prevent or resolve conflict, and building local indigenous capacity to manage conflict without violence.
4. *Governance and accountability*, concerned with fostering improved accountability of public and private sector institutions in terms of established norms of democracy and human rights.
5. *Public safety*, concerned with building international expertise, capacities and instruments to counter the growing threats posed by the rise of transnational organized crime.

This human security agenda is outlined in greater detail in the following pages.

Human Security Agenda

Protection of Civilians

Peace Support Operations

Conflict Prevention

Governance and Accountability

Public Safety

A young militia soldier in Zaire. (1996)

CP Picture Archive: Ricardo Mazalan

Internally displaced civilians flee the fighting in northwestern Liberia, while members of the West African Peacekeeping Force (ECOMOG) make their way to the front lines. (1995)

CP Picture Archive:
James Fasuekoi

Protection of Civilians



War-Affected Children

Among the most urgent objectives for human security is the protection of war-affected children. In the past decade, almost two million children have been killed in armed conflict, more than four million disabled and more than one million orphaned. Over 10 million children have been psychologically scarred by the trauma of abduction, detention, sexual assault and the brutal murder of family members.

Their plight is a central concern for Canada. For this reason, Canada was the first to sign the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on Involvement of Children in Armed Conflict when it was opened for signature in June 2000. Canada will continue to promote the Protocol's wide ratification and implementation, in order to put a stop to the compulsory recruitment and deployment of child soldiers. Building on the accomplishments of a West African regional conference, co-organized by Canada and Ghana in April 2000, Canada will also host an International Conference on War-Affected Children in September 2000 in Winnipeg. This ministerial-level meeting will set out a global action plan for consideration by world leaders at the 2001 UN Special Session on Children. In collaboration with others, Canada will continue to promote the international commitment, political will and capacity required to ensure the effective protection of children.

Legal and Physical Protection

While children are among the most vulnerable, there is clearly a need to enhance the legal and physical protection of all civilians affected by armed conflict. In contemporary armed conflicts, civilians, including humanitarian personnel, find themselves deliberately targeted by combatants on all sides, in violation of international law and often with impunity. Concerted action to enhance the protection of all civilians affected by armed conflict is urgently required.

As a result of an initiative during Canada's February 1999 presidency of the UN Security Council, the UN Secretary-General tabled a ground-breaking report entitled *The Protection of Civilians in Armed Conflict* in September 1999. Two Security Council resolutions on the subject followed, both initiated by Canada. Through its work on the Council and elsewhere, Canada is committed to advancing international implementation of the report's recommendations. Promoting adherence by states to international human rights and humanitarian law is central to this effort. So, too, is ensuring attention to the protection of civilians, including humanitarian workers, in international approaches to everything from the design of mandates for peace support operations and sanctions regimes to the control of small arms proliferation and the accountability of war criminals and non-state actors. The protection of civilians represents a comprehensive and critical challenge for the international community as a whole.

Internally Displaced Persons

Among the most vulnerable victims of conflict worldwide are the 20 to 22 million people who are internally displaced. Most are women and children. Often lacking the protection and resources accorded to refugee populations, people displaced within their own borders require special attention from the global community.

Canada supports efforts to address this complex challenge. In particular, Canada has actively supported the work of the Representative of the Secretary-General (RSG) for Internally

Displaced Persons. This includes support for dissemination by the UN of the RSG's Guiding Principles on Internal Displacement. These principles seek to provide guidance relevant to protecting and assisting displaced populations, and constitute an important contribution to international efforts to address this issue. Developing strategies for prevention, protection and assistance, supporting fact-finding missions, promoting effective field-level co-ordination, and advancing research and advocacy are also key to progress and are areas where Canada is fully engaged.

Human Rights Field Operations

Widespread, systematic violations of human rights frequently trigger violent conflict. Conversely, commitments to respect human rights contribute importantly to establishing the climate of trust required to negotiate or implement ceasefires and peace agreements.

Human rights field operations (HRFOs) give the international community an important means of preventing and resolving conflict by providing a mechanism to monitor respect for human rights, verify compliance with peace accords and help build local capacity for human rights protection. HRFOs have made important contributions in such places as Cambodia, East Timor, El Salvador, Guatemala and Haiti. Still, further action is required. Canada will focus on the training and deployment of civilian human rights experts to take part in peace support operations. Also important will be expanding the use of HRFOs for early warning and conflict prevention, improving co-ordination between human rights monitoring and peacekeeping efforts, and promoting closer ties between these field operations and development agencies and host societies.

Landmines

The widespread use of anti-personnel mines has a direct impact on the

West Africa: Child Protection

In April 2000, at the West African Conference on War-Affected Children, countries of that sub-region came together to endorse the Accra Declaration and Plan of Action. One of the principal commitments made in Accra was to create an institutional focal point for the protection of children within the West African regional organization ECOWAS (Economic Community of West African States). Canada will provide support for creating this child protection unit, which will monitor the human rights situation of children in areas of conflict and help rehabilitate and reintegrate these children during post-conflict peacebuilding. This initiative will also include efforts to build capacity within West Africa for child protection at the national and regional levels through ECOWAS.

security of individuals. These weapons endure for decades after conflicts end and do not distinguish between combatants and non-combatants. Their use has created a humanitarian crisis in dozens of countries, impeding the return of refugees and preventing the use of productive land in some of the poorest countries.

In December 1997, the majority of the world's countries joined Canada in signing the Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-personnel Mines and on Their Destruction. On March 1, 1999, the "Ottawa" Convention entered into force, and within one year 94 states had agreed to be legally bound by it. Notwithstanding this progress, however, work must continue. The Convention must be implemented effectively to ensure that mined land is cleared, mine victims must receive assistance and rehabilitation, and support for the ban itself must be universalized. Through the Canadian Landmine Fund, and in partnership with others, Canada is exercising continued commitment and supporting mine action activities in places such as Bosnia, Cambodia, Ecuador, Kosovo, Mozambique, Peru and Central America.

Humanitarian Intervention

There can be no doubt that preventive, non-coercive action is always the preferable approach to averting violent conflict. However, where humanitarian crises occur — or threaten to occur — they constitute profound threats to the safety and security of people and demand an effective international response. This is the clear lesson from the tragedies in Rwanda and Srebrenica.

The willingness and the ability of the international community to use all the tools at its disposal — from political engagement to military action — to address egregious threats to human security is an integral, if controversial, element of the human security agenda. NATO action in Kosovo sparked an important debate regarding appropriate frameworks for military intervention to achieve humanitarian objectives. Canada supports the UN Secretary-General's contention that no legal principle, not even sovereignty, can ever shield crimes against humanity. To help build international understanding of the legitimate circumstances for humanitarian intervention, Canada is proposing the creation of an independent international commission on intervention and state sovereignty.

Two Vietnamese girls peer out from a barbed wire fence in the Sikhiu refugee camp northeast of Bangkok. (1997)



*CP Picture Archive:
Kittinun Rodsupan*

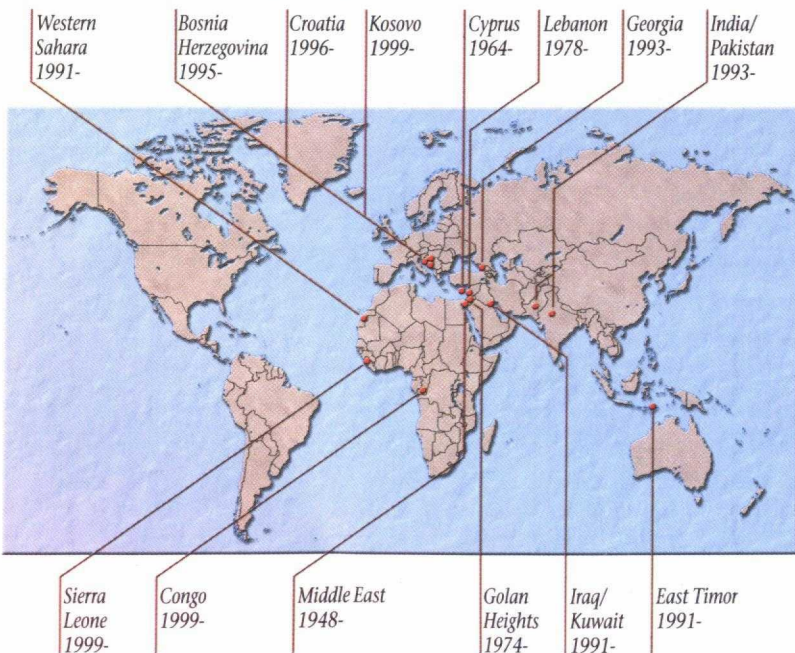
Canadian peacekeepers receive an enthusiastic welcome upon their arrival in the Kosovar village of Urosevac. (1999)

DND photo:
Sgt. David Snashall



Peace Support Operations

Ongoing UN Peacekeeping Operations



Peace Support Capacity

Peacekeeping operations are the principal tool that the international community has developed over the past 40 years to respond to grave threats from armed conflict. However, the changing nature of conflict, as well as the new focus on ensuring protection for people, has forced these missions to evolve into broad, multi-disciplinary peace support operations.

While the scope of these missions has grown, the UN's capacity to plan, co-ordinate, provide training for, deploy and fund them has eroded. In order to ensure their effectiveness, which is critical to international peace and human security, Canada will focus on bolstering UN capacity to manage peace support operations. Activities will include improving Canadian deployment and training systems to provide civilian and, as required, military experts; building the capabilities of others to participate effectively; and supporting specific capacity-building initiatives at the UN. This will include a review of the UN Secretariat's capacity to plan and conduct peace support operations, and the creation of a Rapidly Deployable Mission Headquarters.

Expert Deployment

Peace support operations have evolved beyond strictly military missions into ones with broader mandates in which civilians have an increasingly prominent role. Missions now often require skills in such fields as democratic governance, judicial reform, child protection, media, human rights, and conflict resolution and reconciliation.

Canada recognizes the need to build capacity — at home and abroad — for the rapid identification and deployment of high-calibre experts. This will require the development of new policies, standard operating procedures and deployment mechanisms, along with further investment in training materials and courses. A key Canadian initiative in this area will be the strengthening of CANADEM (Canadian Resource Bank for Democracy and Human Rights) — a roster of Canadian civilian experts available to contribute to international peace support operations and other field missions.

Police in Peace Support Operations

Civilian police have come to play an instrumental role in peace support operations by helping to build the capacity of local police forces to uphold the rule of law and by ensuring basic law and order where there is no indigenous police capacity.

From Haiti to Kosovo to East Timor, the establishment of ordinary civil order is a prerequisite for restoring any measure of human security. Building the UN's capacity and access to trained international police for these purposes is of primary importance. Canada supports increasing the planning and deployment capacity of the UN to make best use of civilian police and to further develop international policing policies and procedures.

Gender and Peacekeeping Training

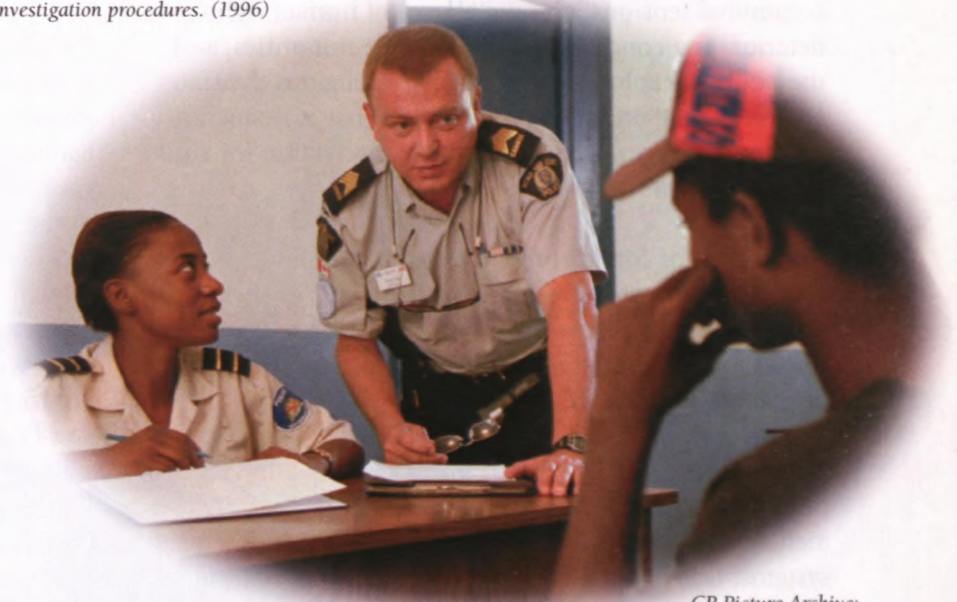
Men and women confront different risks, challenges, opportunities and obstacles in situations of armed conflict and in the context of post-conflict peacebuilding. Consequently, almost every activity in modern peace support operations has a gender dimension.

Understanding gender relations in different contexts and ensuring respect for women's human rights are prerequisites for more effective peace support operations. Recognizing this, Canada and the United Kingdom have developed a gender training course for military and civilian peacekeepers, which will focus on enhancing gender awareness and the capacity to address the gender dimensions of these missions. Tested with a wide range of actors, including experienced peacekeepers, police forces, foreign ministries, development agencies, humanitarian organizations and universities from around the world, the material will be available in the autumn of 2000.

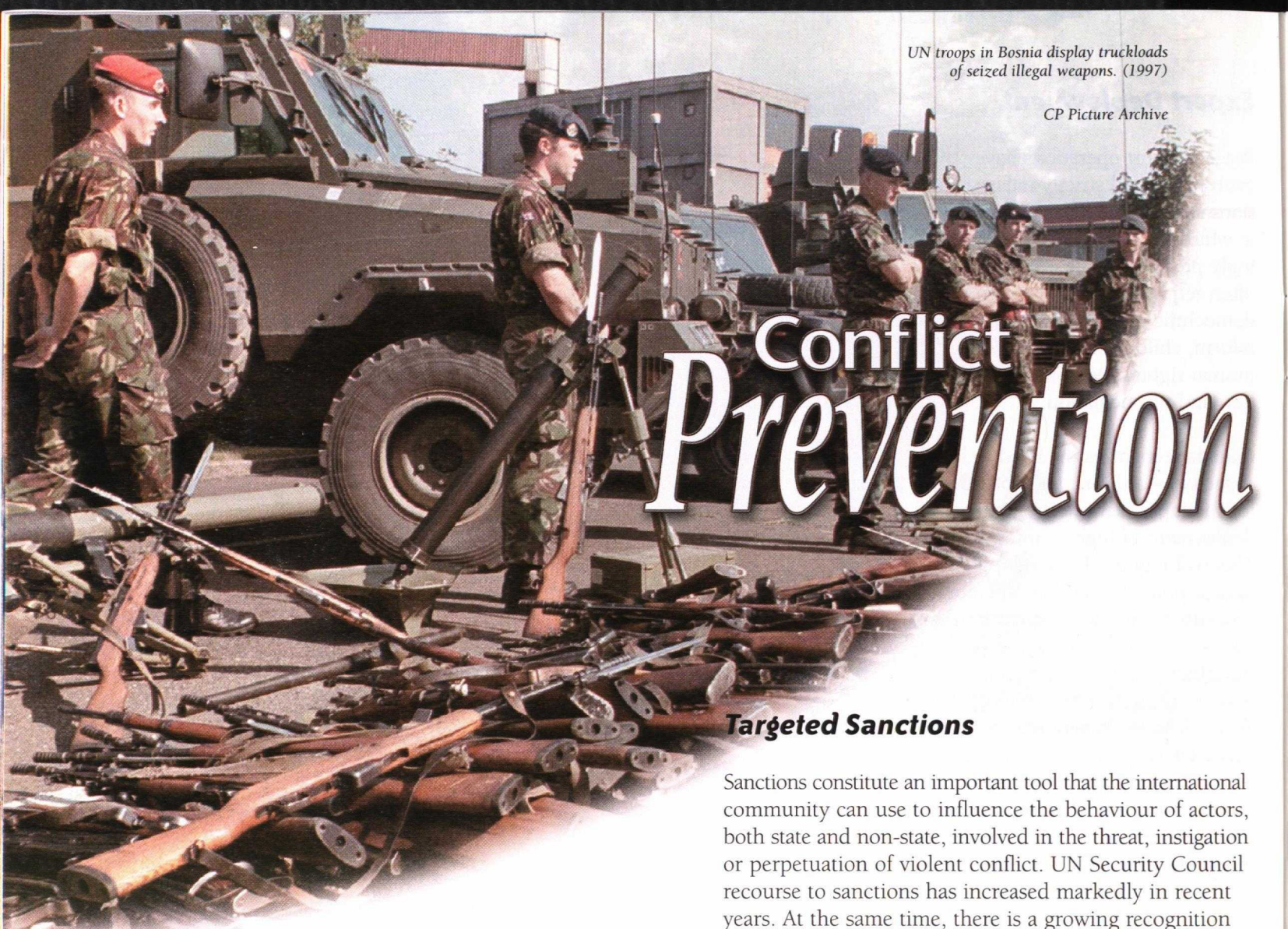
Civilian Deployment — CANADEM

Increasingly complex peace support operations have created the need for rapid deployment of civilian experts in fields as diverse as child protection, free media, reconciliation, judicial reform, civilian administration, and human rights monitoring and promotion. For this reason, Canada has provided support for the establishment of the Canadian Resource Bank for Democracy and Human Rights. CANADEM is a roster of Canadian civilian experts able to respond quickly to UN, NGO and other international requests for qualified Canadians to contribute to peace support operations, field missions and a range of peacebuilding activities. CANADEM will complement similar resource banks in other countries to strengthen overall international capacity in this area.

Royal Canadian Mounted Police officer on UN Mission to Haiti helps train an officer of the new civilian police force on investigation procedures. (1996)



CP Picture Archive:
Paul Chiasson



UN troops in Bosnia display truckloads of seized illegal weapons. (1997)

CP Picture Archive

Conflict Prevention

Targeted Sanctions

Sanctions constitute an important tool that the international community can use to influence the behaviour of actors, both state and non-state, involved in the threat, instigation or perpetuation of violent conflict. UN Security Council recourse to sanctions has increased markedly in recent years. At the same time, there is a growing recognition that sanctions must be designed to take account of their effects on people. The critical challenge remains to design and enforce sanctions in ways that minimize human suffering, while maximizing their intended political and corrective impact.

Canada is taking both a global and a case-specific approach to improving sanctions regimes and, especially, their impact on human security. Actions have included highlighting the issue at the UN Security Council and providing support for a comprehensive assessment of UN sanctions in the 1990s. This assessment has produced a range of practical recommendations for making sanctions more humane and effective, such as improving capacities to target and administer sanctions and to evaluate their impact. During Canada's April 2000 presidency of the Security Council, we succeeded in establishing the first ever Council working group on sanctions policy to examine ways of promoting cross-the-board sanctions reform. Working within and outside the UN Security Council, Canada will continue efforts to strengthen particular sanctions regimes, for example, by building on the work of the Angola Sanctions Committee and tightening the measures placed on UNITA (Union for the Total Independence of Angola).

Co-operative Conflict Prevention

The international community often has ample warning when societies are threatened by deadly conflict. Rising communal tensions, chronic abuses of human rights, deteriorating conditions for vulnerable minorities, and the political exploitation of ethnic or religious divisions are among the ominous precursors. What is frequently missing, however, is timely and effective action for conflict prevention.

While calls for conflict prevention are not new, the human and financial costs of recent crises — East Timor, Kosovo and Sierra Leone — make a compelling case for approaches that stop violent conflicts from arising or spiralling out of control. Canada will work with others at the UN and G-8, as well as in regional organizations, to tackle the root causes of conflict and to promote early and effective preventive action. As circumstances warrant, this will include support for the development of early warning systems, fact-finding missions, negotiation and mediation efforts, eminent persons groups and special envoys, and initiatives to support both formal and informal peace processes.

Small Arms

Small arms and light weapons are the most commonly used weapons in contemporary armed conflicts and are implicated in the deaths and injuries of thousands of people each year, particularly civilians. The uncontrolled spread of these weapons threatens human security, especially in regions emerging from a period of armed conflict and where governmental institutions are weak.

Small arms proliferation requires urgent action at the global, regional and local levels. Canada has taken a three-pronged approach, focussing on the control of small arms transfers, the transnational criminal aspects of proliferation, and peacebuilding dimensions — the latter being generally concerned with the factors that drive demand and that relate to disarmament, demobilization and reintegration strategies. A priority for Canada will be to work with others for the preparation and follow-up to the 2001 UN Conference on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects. The Conference will aim to consolidate accomplishments to date and develop an international plan of action targeting areas requiring further work.

Post-Conflict Peacebuilding

Civil war often destroys many or all of a society's essential institutions of governance. In the aftermath of a ceasefire or peace agreement, these institutions must be rebuilt, usually in a climate of economic hardship, severely reduced human resources and very little trust.

Peacebuilding is the effort to strengthen the prospects for internal peace and decrease the likelihood of violent conflict. Its overarching goal is to enhance the indigenous capacity of a society to manage conflict without violence. Peacebuilding can involve a diversity of measures from reintegrating refugees and displaced persons, to promoting reconciliation and cultural diversity, to reforming the security sector and building democratic institutions. Canada has contributed actively to peacebuilding activities around the world over the last decade in places such as Bosnia, Cambodia, Croatia, East Timor and Haiti. In Canada's view, global commitments to such efforts — both political and financial — are key to creating sustainable conditions for human security.

Angola Sanctions Committee

In the 1990s, the UN Security Council put in place a range of sanctions against the Angolan rebel movement UNITA following the latter's abandonment of the peace process. By limiting UNITA's access to such resources as arms, petroleum and revenues from illicit diamond trading, the sanctions regime aimed to curtail UNITA's ability to pursue its objectives by military means, and to end a long and brutal civil war. As part of its two-year term on the Security Council, Canada chaired the Angola Sanctions Committee and spearheaded investigations by an independent group of experts on international implementation and compliance with the sanctions.

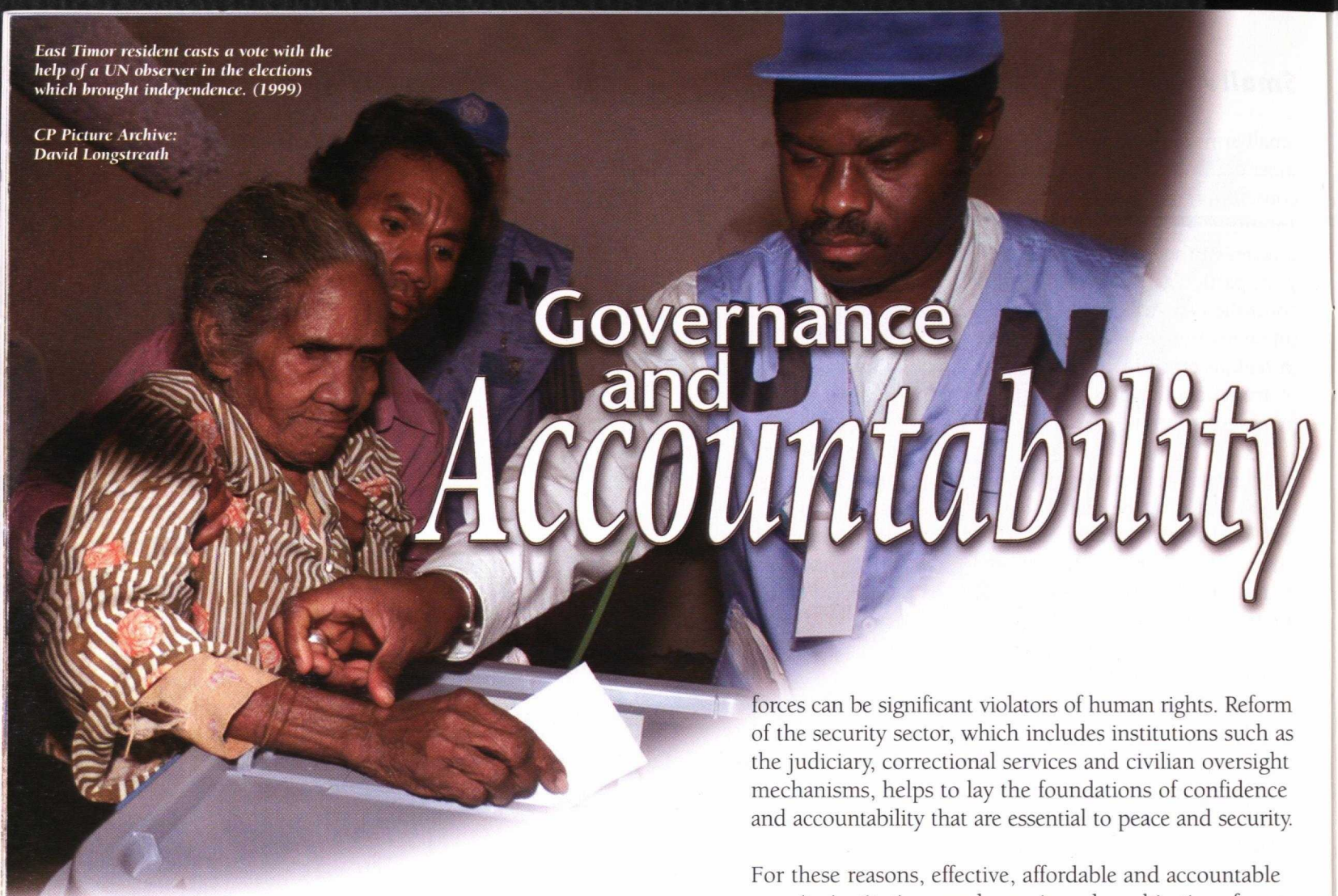
The experts' report took the unprecedented step of naming sanctions violators and recommending new enforcement measures. In April 2000, the Security Council passed a Canadian-led resolution that took action on key recommendations of the independent experts, including the creation of a monitoring mechanism to investigate and report on continuing violations of the sanctions. These efforts represent important steps toward making sanctions in Angola and elsewhere more effective multilateral tools for human security.



UN Military Observer in Guatemala presents a rebel soldier with his certificate of completion of the demobilization process. (1997)

East Timor resident casts a vote with the help of a UN observer in the elections which brought independence. (1999)

CP Picture Archive:
David Longstreath



Governance and Accountability

International Criminal Court

The most serious violations of international humanitarian law are often committed against civilians. In addition to the human cost of such atrocities, the legitimacy and effectiveness of the international system is undermined by the failure to prosecute perpetrators. The establishment of an International Criminal Court (ICC) will help to replace an international culture of impunity with a culture of individual accountability.

Along with non-governmental organization (NGO) partners and like-minded governments, Canada has actively promoted efforts to create an ICC. At home, Canada ratified the Statute on July 7, 2000. Internationally, Canada is committed to working toward universal ratification of the Statute in order to give the ICC the widest jurisdiction possible. This strategy will include collaboration with others in the international community to provide the technical assistance that enables additional governments to implement the Statute.

Security Sector Reform

In many countries, security institutions intended to protect the public are in fact a major threat to human security. Authoritarian, undisciplined or corrupt military and police

forces can be significant violators of human rights. Reform of the security sector, which includes institutions such as the judiciary, correctional services and civilian oversight mechanisms, helps to lay the foundations of confidence and accountability that are essential to peace and security.

For these reasons, effective, affordable and accountable security institutions are becoming a key objective of peace support operations, providing an important link between immediate post-crisis interventions and longer-term peace-building and development. Security sector reform activities range from training in human rights and community relations to deploying experts as part of peace support operations. Canada recognizes the need for an integrated approach that addresses common challenges faced by security institutions, in order to contribute to the safety of people and the accountability of government.

Corruption and Transparency

Corruption is a threat to human security because it weakens the ability of the state to deliver on its primary function of providing security for its citizens. In advanced cases, corruption itself can be a trigger for conflict. Having both economic and political consequences, it essentially involves abuse of public institutions for private gain.

Essential to efforts to combat corruption is a commitment to transparency and accountability by governments. International efforts to counter corruption have focussed on the creation, ratification and implementation of key conventions. At the UN, Canada co-sponsored the Declaration Against Corruption and Bribery in International Commercial Transactions in 1996. Within the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD),

Canada ratified the Convention on Combatting Bribery of Foreign Public Officials in 1998, and, at the Organization of American States (OAS), Canada signed the Inter-American Convention Against Corruption in June 1999, ratifying it at the Windsor OAS General Assembly in June 2000. Canada also strongly supports the start of work on a UN Convention Against Corruption, to be negotiated in the next few years in Vienna. Canada will continue to focus attention on the issues of corruption and transparency, including by seeking wider adherence and support for these international instruments.

Freedom of Opinion and Expression

Respect for freedom of opinion and expression, including freedom of the press and access to information, is a cornerstone of a free and democratic society. The suppression or abuse of such freedom can lead to violent conflict and human rights violations by generating or exacerbating tensions along ethnic or religious lines, or by encouraging a breakdown of confidence in government. Restrictions on freedom of expression may also limit the degree to which violations of human rights are known and investigated, and thereby also perpetuate government corruption and impunity.

Canada has taken international action on this issue through the UN and regional mechanisms and by contributing to new projects in affected areas. Support for the UN Special Rapporteur on Freedom of Expression is a priority, especially through the encouragement of effective interaction with other special representatives and commissions of enquiry. Efforts are under way to develop and strengthen monitoring capacity for freedom of expression in the Commonwealth, the OAS and other regional forums. Also important are local capacity-building projects, such as assistance aimed at strengthening free media, in order to ensure that the means for expression and opinion are established and varied.

The ICC Training Manual

By holding accountable those who commit war crimes, crimes against humanity and genocide, the International Criminal Court is expected to counter impunity, contribute to the prevention of atrocities and make a critical contribution to human security. The Rome Statute to establish the ICC, adopted in July 1998, has now been signed by 97 countries. Sixty states must ratify the Statute and adopt implementing legislation before the Court becomes operational. To date, 12 states have done so. Some states have encountered legal obstacles, due to the complexity of the Statute.

To help move the process forward, Canada has provided support to two Canadian NGOs — the International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy and the International Centre for Human Rights and Democratic Development — to develop a manual to assist states with making the legislative changes required to ratify and implement the Statute, and bring the ICC ever closer to realization.

Democratic Governance

The absence of inclusive and responsive political institutions may contribute to political and social exclusion and discontent, destabilization and, in some cases, violent conflict. By contrast, democratic political institutions entail structures of governance that promote and ensure political access, responsiveness and accountability.

Promoting democratic governance is key to building a society's institutional capacity to manage conflict without violence. Canada will continue to contribute to global and multilateral efforts to strengthen democratic governance, particularly in areas at risk of or recovering from violent conflict. This will involve targeted contributions to regional and international organizations that are active in this field, as well as support for targeted policy research and institution-building activities. Emphasis will also be placed on the constructive use of new technologies to strengthen dialogue and civic participation.

Corporate Social Responsibility

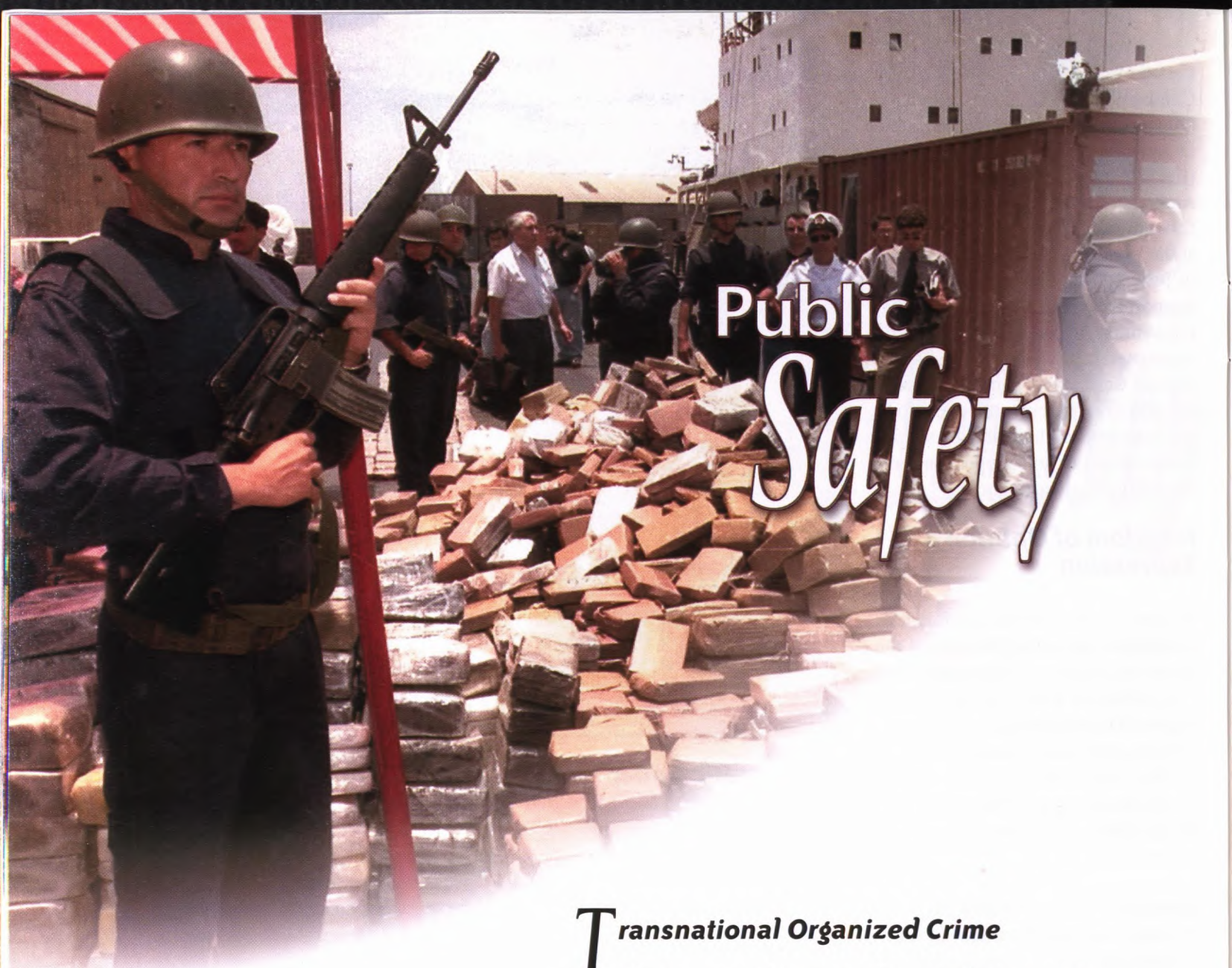
Corporations can play a constructive role in human rights, democratic development, environmental protection, disaster response, peacebuilding and conflict prevention in the communities in which they do business. The growing interest in corporate social responsibility arises in large measure because of the importance of international trade and investment in shaping the priorities of national governments and institutions.

Corporate activities have drawn attention internationally with respect to international labour standards, protection of the environment, bribery and corruption, and — particularly in areas of conflict — humanitarian considerations. Canada's approach is to promote and encourage the reflection of internationally agreed norms and standards in the overseas operations of Canadian companies. This is best achieved by continuing to encourage dialogue between all stakeholders on these issues and by supporting initiatives that foster positive corporate contributions to the social and economic environments in which businesses operate.

Members of the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia investigate a mass grave northwest of Srebrenica, Bosnia. (1996)



*CP Picture Archive:
Staton R. Winter*



Public Safety

Police in Chile seize seven tons of cocaine with a value of US \$430 million, the second largest drug seizure in the world. (2000)

CP Picture Archive:
La Estrella

Transnational Organized Crime

The expansion of transnational organized crime constitutes a negative side effect of the opening of borders and markets through globalization. Criminal syndicates have become more sophisticated and are increasingly diversifying into areas of crime that threaten the safety of people. These include trafficking in people, drugs, weapons and other commodities, as well as activities that may be indirectly threatening, such as financial and economic crime.

The fight against organized crime has emerged as a key priority for Canada in strengthening human security at home and abroad. Organized crime is a problem that does not respect national boundaries and exploits gaps in international co-ordination. For this reason, co-operative approaches are fundamental. Canada is pursuing initiatives with partners in the G-8, through the Lyon Group, on challenges such as human trafficking, law enforcement co-operation, firearms, corruption, judicial co-operation and high-tech crime. Priority is also being placed on the negotiation of the UN Convention on Transnational Organized Crime and Its Protocols, to be completed by autumn 2000.

Illicit Drugs

Illicit drugs are recognized as a major health and social threat. The trade in illicit drugs can undermine, directly and indirectly, the legitimacy of governments, their capacity to govern, and the stability of national economies.

As agreed at the 1998 UN General Assembly Special Session (UNGASS) on the World Drug Problem, Canada will continue to support a balanced multilateral approach by addressing both demand reduction (primarily health and social issues) and supply reduction (law enforcement and interdiction issues). Canada will maintain financial support for the work of the UN International Drug Control Program, which provides assistance and policy guidance in implementing the results of the UNGASS.

Through the OAS, Canada has also been a major supporter of the implementation of an effective multilateral evaluation mechanism (MEM), an innovative peer review process among the governments of the hemisphere that will examine national and collective responses to the drug problem. The results of the MEM will be reported at the Quebec City Summit of the Americas in 2001.

Terrorism

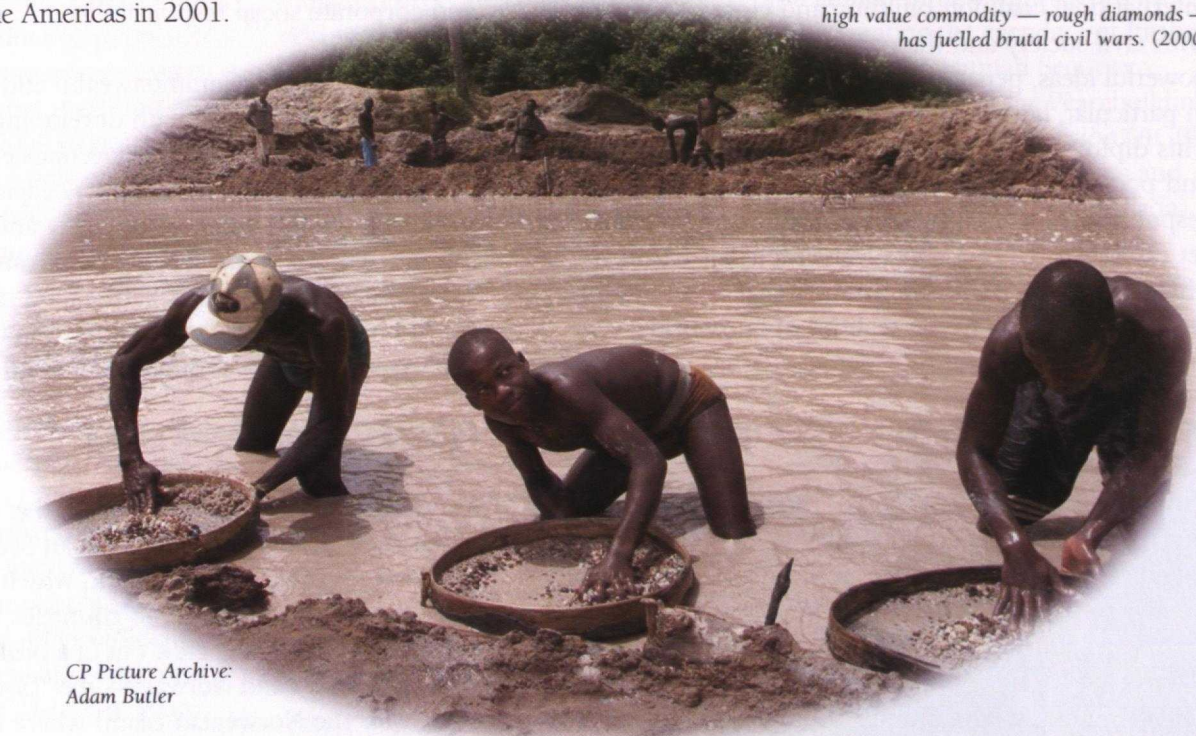
Terrorist actions, whatever the motivation of the perpetrators, use the threat to individuals as their main tool of influence. Whether through high-profile attacks on established governments or persistent low-intensity action in the context of the breakdown of authority, terrorism threatens the safety of civilians and the stability of their societies.

Canada aims to build upon and expand the existing international counter-terrorism framework to address this scourge and the impact it has on people and societies. This work includes ongoing efforts by Canada and others, including partners in the G-8, to urge worldwide ratification and adherence to the 12 conventions dealing with a range of terrorist acts. The two latest conventions — the Terrorist Bombing Convention and the Terrorist Financing Convention — will constitute important elements of this framework, once they have entered into force.


'Connectivity' and Drug Abuse Prevention

The abuse of and illicit trade in drugs poses a serious threat to the safety and well-being of people — particularly youth — in the Americas. For this reason, at the June 2000 OAS General Assembly in Windsor, the Canadian Centre on Substance Abuse launched the latest version of the Virtual Clearinghouse on Alcohol, Tobacco and Other Drugs (VCATOD). With support from Canada, this innovative project is designed to assist governments and NGOs throughout the hemisphere in their efforts to combat the problem of drugs. Specifically, the VCATOD uses the Internet and on-line databases to help create networks for expertise and resource sharing in support of the prevention and treatment of substance abuse, and for the dissemination of high-quality information about the nature, extent and consequences of licit and illicit drug use.

Diamond prospectors sift through the earth in central Sierra Leone. The illicit trade in this high value commodity — rough diamonds — has fuelled brutal civil wars. (2000)



CP Picture Archive:
Adam Butler



Foreign Minister Lloyd Axworthy signs the Global Ban on Landmines Treaty in Ottawa, 3 December 1997, with Nobel Laureate Jody Williams of the International Campaign to Ban Landmines, Cornello Sommaruga, President of the International Committee of the Red Cross, UN Secretary-General Kofi Annan and Prime Minister Jean Chrétien.

CP Picture Archive: Tom Hanson

Building Partnerships for *Human Security*

A *New Diplomacy*

The emphasis on human security influences not only the objectives of Canada's foreign policy, but also the manner in which we pursue them. Advancing human security depends on a "new diplomacy" characterized by innovative international coalition building and close co-operation with civil society and the corporate sector. A mixture of powerful ideas, persuasive argument, public advocacy and, in particular, horizontal partnerships has proven effective. This diplomacy demonstrates the power of good ideas and pooled resources, and the importance of shared responsibility. It is elemental to addressing the challenge set out by the UN Secretary-General in his report to the Millennium Assembly and Summit that — in order to respond effectively to the realities of our world — we need "to govern better together."

International Organizations

Multilateralism is integral to the human security agenda. As a member of the UN Security Council (1999-2000), Canada has launched debate and promoted important progress on such issues as the physical and legal protection of civilians and the need for more humane and more effective sanctions regimes. At the UN Commission on Human Rights, we have championed freedom of expression, the human rights of women and the elimination of impunity.

Through the G-8, Canada has promoted co-operation on issues such as transnational crime and conflict prevention. In the OAS, Canada has sponsored a Ministerial Dialogue on Drugs, and in June 2000 we hosted the OAS General Assembly, where the hemispheric community addressed such human security issues as corruption and corporate social responsibility.

Membership in the Commonwealth and la Francophonie has facilitated our work with developing countries on human rights and democratic governance, and on strengthening African regional peacekeeping capacities. NATO and the OSCE (Organization for Security and Co-operation in Europe) are important forums for advancing such issues as conflict prevention, the elimination of landmines, the control of small arms flows, capacity building for expert deployment and the promotion of good governance.

Like-Minded Coalitions

Values-based coalition building is another dynamic element of the "new diplomacy." The Human Security Network is a good example. The Network, which now includes participation by over a dozen countries from all regions of the world, originally grew out of a bilateral arrangement between Canada and Norway — the "Lysøen" partnership, named for the Norwegian island where the idea was conceived. Building on the success achieved through

international co-operation on the landmines campaign, Canada and Norway sought to apply the same energy and advocacy to a range of other threats to people's safety.

Since its establishment two years ago, the Network has promoted international support for UN efforts to protect civilians, including through two ministerial meetings, in Bergen, Norway (May 1999), and in Lucerne, Switzerland (May 2000), which included participation by NGO experts from around the world. An informal, flexible mechanism, the Network identifies concrete areas for collective action, for example, co-ordinated preparation for the UN conference on small arms in 2001. It also plays a catalytic role by bringing to international attention new and emerging issues, for example the challenge of engaging non-state actors, such as armed groups, in complying with international humanitarian and human rights law. Jordan will host the next ministerial meeting of the Network in spring 2001.

Non-governmental Organizations

Partnerships with NGOs have been central to Canada's promotion of the human security agenda internationally. NGOs are often close to populations at risk and sometimes possess expertise and enjoy access that states and international organizations do not. Canada has also worked closely with a range of humanitarian organizations, starting with the International Committee of the Red Cross, as well as with such NGO coalitions as the International Campaign to Ban Landmines, the Coalition for an International Criminal Court, and the International Coalition to Stop the Use of Child Soldiers.

At home, partnerships with NGOs are valuable and include regular co-operation and annual consultations with the Canadian Peacebuilding Co-ordinating Committee, a group of over 100 Canadian NGOs, institutions, experts and academics active in a

range of sectors directly relevant to enhancing human security. Annual human rights consultations covering a range of country-specific and thematic issues are also held with Canadian NGOs prior to the UN Commission on Human Rights to assist in the development of Canadian government positions. The annual National Forum on Canadian Foreign Policy provides an additional domestic forum for the exchange of perspectives, experience and expertise relevant to the human security agenda.

The Private Sector

The private sector is also a valuable partner for Canada in dialogue on human security issues. Corporations can and do play a significant role in safeguarding the health and safety of their workers, in protecting the environment within which they operate, and in contributing to the advancement of human rights.

In practice, Canada's approach has been to engage the private sector in dialogue and co-operation and, wherever possible, to involve labour and not-for-profit groups. At the international level, Canada is supporting a number of efforts. At the OECD, Canada has initiated an analysis of existing corporate codes of conduct, and participated actively in the review of the Guidelines for Multinational Enterprises. At the OAS, Canada is supporting dedicated work on corporate social responsibility. Canada also supports the UN Secretary-General's "Global Compact" initiative, which promotes nine basic principles of

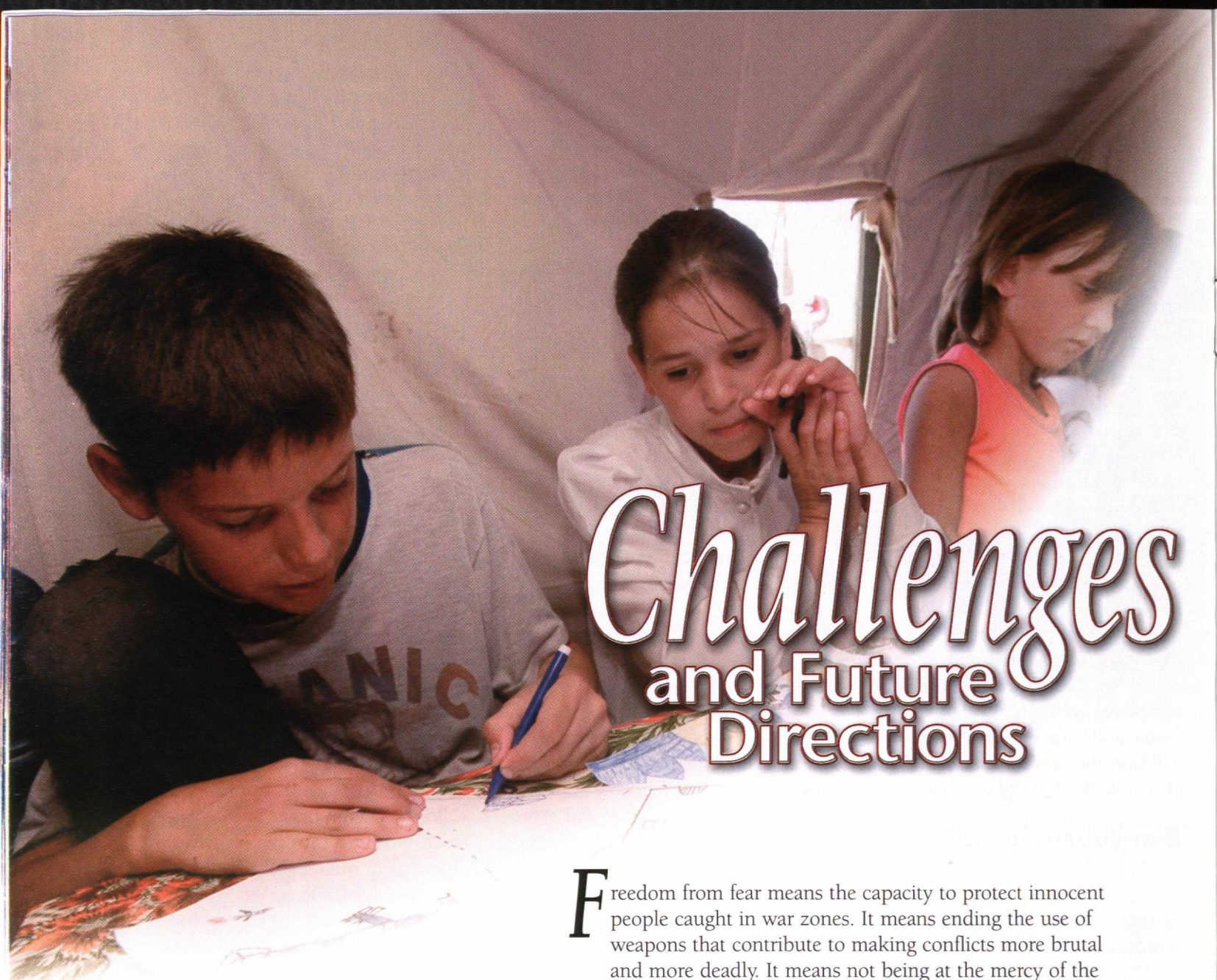
corporate social responsibility based on the Universal Declaration of Human Rights, the Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, and the Rio Declaration on Environment and Development.

Canadian Resources to Promote Human Security

The Canadian government draws on a wide range of resources — from the budgets allocated to national defence, international development, public safety and diplomacy — to support the implementation of the human security agenda. In particular, the Canadian Armed Forces make a major international contribution to human security through their participation in peace support operations. The Royal Canadian Mounted Police co-operates with police forces from all over the world and fields increasing numbers of civilian police in peace support operations. The Canadian International Development Agency contributes through its programs devoted to governance, human rights, child protection, humanitarian assistance and peacebuilding. Within the Department of Foreign Affairs and International Trade, a new Human Security Program has been established to provide modest support to assist the launch of new approaches to implementing the agenda. For further details on the Human Security Program, please call the Peacebuilding and Human Security Division (AGP), Department of Foreign Affairs and International Trade at: (in Canada) (613) 992-1361, or by e-mail at human.security@dfait-maeci.gc.ca

Foreign Minister Axworthy and (left to right) Foreign Minister Giorgos Papandreou (Greece), Foreign Minister Surin Pitsuwan (Thailand), Foreign Minister Thorbjorn Jagland (Norway), and Foreign Minister Joseph Deiss (Switzerland) at the 2nd Ministerial Meeting of the Human Security Network, in Lucerne, Switzerland, in May 2000.





Challenges and Future Directions

At a clinic for healing the psychological scars of conflict, Chechen refugee children work on drawings depicting scenes of their homes in Grozny under attack. (2000)

*CP Picture Archive:
Fred Weir*

Freedom from fear means the capacity to protect innocent people caught in war zones. It means ending the use of weapons that contribute to making conflicts more brutal and more deadly. It means not being at the mercy of the violence that accompanies international crime and terrorism. It means a global determination to intervene in defence of whole populations at great risk. As the UN Secretary-General has challenged us at the turn of the millennium, we must “put people at the centre of everything we do.”

Developing New Norms

Fundamentally, addressing the challenge of human security requires building new international norms. By establishing the safety of people as an essential, integral element of global peace and security, human security is revolutionary in its implications. It reminds us that sovereignty as a concept has no defensible meaning unless it is grounded in the state’s responsibility and accountability to its people. To be sure, the development of new norms will in some cases be controversial; however, it will be essential if the international community is to confront new security realities and respond in an effective and principled way.

Capacity Building to Protect People

Our institutions — global, regional, and national — need reform. As threats to international peace and security change, so must we adapt the institutions and tools we have at our disposal to address them. We will need to build on and reinforce existing multilateral mechanisms and in some cases to negotiate new conventions, agreements and instruments aimed at strengthening protection for people. We will need to invest in a strong UN with the political will and resources to act. Realizing the full potential of regional security organizations will also be important, as will be a fundamental commitment to building sustainable, democratic national institutions.

Ensuring Policy Co-ordination

Human security requires a cross-cutting agenda. The issues are integrally linked at the conceptual and operational levels. Security policies need to be integrated closely with strategies for promoting human rights and human development to produce

synergies in policy and action, including preventive action. The organizations charged with developing these policies will also have to operate “horizontally” rather than “vertically” and co-ordinate their approaches. Effective interventions will require closer collaboration between multilateral organizations, governments, the private sector and civil society groups.

Investing in Knowledge

The human security agenda is knowledge-intensive. Articulating a new conceptual framework for thinking about security, designing sound and informed policies, and defining emerging challenges to the security of people will require an investment in policy research and development. It will require a concerted effort to understand the nature of and the linkages between different threats to people’s safety, in order to develop solutions that are effective, comprehensive and innovative. It will also mean using new communications media to maximize the value and the force of new ideas.

Promoting Complementary Approaches

Complementary approaches will be important. From a Canadian foreign policy perspective, the greatest value added of the human security concept is its focus on protecting people from violence. This conceptual emphasis addresses an important gap in international thinking and action at the turn of the millennium. At the same time, the reality is that human security priorities and approaches will vary across regions and countries: threats to people in one part of the world will often be different from those in another. Since resources are scarce and we live in a world where our lives and our essential security are increasingly inter-linked, complementary approaches — if not identical agendas — should be an important goal.



Children of East Timor accompany a UN peacekeeper as he conducts a security patrol in Dili. (1999)

Notes